BURKINA FASO
-=-=-=
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons
-=-=-=-

IVE REPUBLIQUE
-=-=-=-
TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION
-=-=-=-

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU SAMEDI 27 DECEMBRE 2025

Président de séance

Monsieur Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Secrétaires de séance :

- **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**
 Troisième Secrétaire parlementaire

- **Monsieur Arnaud Yentéma TINDANO**
 Quatrième Secrétaire parlementaire

Dossier en examen : Projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026**, dossier n°020.**

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière, le samedi 27 décembre 2025, sous la présidence de Son Excellence Docteur Ousmane BOUGOUMA, Président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de madame Esther BAMOUNI/KANSONO et de monsieur Arnaud Yentéma TINDANO, respectivement Troisième et Quatrième Secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le Gouvernement était représenté par :

- monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie et des Finances ;
- monsieur Edasso Rodrigue BAYALA, Ministre de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux ;
- et de madame Fatoumata BAKO/TRAORE, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans la salle et le public se met debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

(***Il est 09 heures 14 minutes)***

Le Président

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

J'espère que le café est à la hauteur parce que la journée sera bien pleine.

Bonjour aux membres du Gouvernement. Nous vous souhaitons la bienvenue avec l'ensemble de vos collaborateurs.

Mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires, bonjour.

Hommes et femmes de médias, bonjour.

Je voudrais particulièrement souhaiter la bienvenue au Cercle des jeunes juristes du Burkina, présidé par Maître OUEDRAOGO Joseph Basile. Nous vous remercions de venir prendre part à la séance plénière consacrée à l'examen du projet de loi sur le budget de l'Etat, exercice 2026.

La séance est ouverte. ***(Coup du maillet)***

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

M. Arnaud Yentéma TINDANO
Quatrième Secrétaire parlementaire

Bonjour Excellence et merci de me donner la parole.

Bonjour chers collègues députés.

Bonjour aux membres du Gouvernement et à leur délégation, soyez les bienvenus.

Chers fonctionnaires parlementaires, bonjour.

Femmes et hommes de médias, bonjour.

Chers collègues, nous allons procéder à l'appel nominal ; veuillez répondre « présent » à l'appel de votre nom.

(Il procède à l'appel nominal des députés)

Excellence Monsieur le Président, après l'appel nominal des députés, nous avons :

- **10 députés absents excusés ;**
- **01 député absent non excusé ;**
- **10 procurations ;**
- **60 députés présents ;**
- **70 votants.**

Bonne plénière à toutes et à tous !

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

Annonces :

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du lundi 22 décembre 2025. En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen d'un projet de loi.

Madame la Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer l'intitulé du projet de loi.

Mme Esther BAMOUNI/KANSONO
Troisième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais annoncer l'intitulé du projet de loi.

Il s'agit du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, Exercice 2026, objet du dossier n°020.

La Commission des finances et du budget (COMFIB) est affectataire du dossier n°020 pour le fond. La Commission des affaires étrangères de la défense et de la sécurité (CAEDS), la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), la Commission du développement durable (CDD) et la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) sont saisies du dossier n°020 pour avis.

Merci Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci madame la Secrétaire parlementaire.

J'appelle en discussion le dossier n°020.

Avant de passer à l'examen du dossier, je vous rappelle que les dispositions des articles 46, 47, 62 et 63 de la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015, relatives à la loi de finances présentent l'ossature de la loi de finances et indique la procédure de son adoption. En application des dispositions ci-dessus visées, le projet de loi de finances qui nous est soumis pour examen comprend deux parties :

- première partie : dispositions relatives aux ressources et aux charges ;
- deuxième partie : dispositions relatives aux charges par ministère et institutions.

Pour l'examen de cet important dossier, nous allons procéder de la manière suivante :

- **Acte 1** : présentation de la synthèse du rapport général de la Commission des finances et du budget (COMFIB) :
- **Acte 2** : présentation de la synthèse des rapports pour avis des autres commissions générales ;
- **Acte 3** : débat général. Il s'agira des questions et observations des députés, de la réponse du Ministre de l'Economie et des Finances aux questions posées par les députés ;
- **Acte 4** : Examen et adoption article par article, titre par titre, programme par programme des ministères et institutions, compte spécial par compte spécial, partie par partie du projet de loi de finances ;
- **Acte 5** : adoption de l'ensemble du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026.

A présent, j'appelle en discussion le projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026, objet du dossier n°020.

Le Gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

M. Edasso Rodrigue BAYALA
Ministre de la Justice et des Droits humains,
chargé des Relations avec les Institutions, Garde des Sceaux

Excellence Monsieur le Président, le Gouvernement à ce stade n'a pas d'observation.

Le Président

Je remercie le Gouvernement.

Je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition, la discussion du projet de loi, objet du dossier n°020 portera sur le texte adopté par la commission saisie au fond, c'est-à-dire le texte issu de la COMFIB.

Je donne la parole au Président de la Commission des finances et du budget (COMFIB) pour présenter la synthèse du rapport général de la commission devant la plénière.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite le Rapporteur général, l'honorable YARO Mamadou à présenter à la plénière la synthèse du rapport de la Commission des finances et du budget.

M. Mamadou YARO

Rapporteur général de la COMFIB

Avant tout propos, je voudrais faire miennes, toutes les civilités déjà présentées par son Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Burkina Faso. La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons !

Quatrième République. Troisième législature de transition.

Session permanente 2025. Assemblée législative de transition.

Synthèse du rapport d'examen de la loi de finances initiale 2026/COMFIB.

Rapport n°2025-023/ALT/COMFIB. Dossier n°020 relatif au projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026.

Présenté au nom de la Commission des Finances et du Budget par le député Mamadou YARO, Rapporteur général que je suis.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Honorables députés,

Mesdames et messieurs les membres du Gouvernement,

Chers fonctionnaires parlementaires,

Mesdames et messieurs, les journalistes.

J'ai l'immense responsabilité et surtout l'honneur de vous présenter une synthèse du rapport des travaux de la Commission des Finances et du Budget (COMFIB) consacrée au dossier n°020 relatif au projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026.

Comme vous le saviez, historiquement, le parlementarisme est né suite à la nécessité pour le peuple de désigner ses représentants chargés de donner leur onction pour le prélèvement de l'impôt et surtout d'en contrôler l'usage qui en est fait. Le prélèvement de l'impôt et son affectation aux différentes dépenses ont donné naissance au budget dans sa forme actuelle. Etant un acte singulier, son élaboration, sa présentation, l'examen et son adoption sont encadrés au plan constitutionnel, législatif et règlementaire.

Dans le contexte de session permanente, notre règlement a prévu le dispositif de réception, d'examen et d'adoption dudit projet.

En référence à ces différents textes, le projet de budget adopté en Conseil des ministres le 16 octobre 2025, a été transmis à l'Assemblée législative de transition le 27 octobre 2025. Conformément à ses attributions, la Commission des Finances et du Budget (COMFIB) en a été affectataire et toutes les autres commissions générales ont été saisies pour avis.

Au regard des enjeux nationaux et des délais qui caractérisent la loi de finances, la COMFIB a adopté une méthode de travail lui permettant de mieux examiner le projet de loi de finances, exercice 2026. Ainsi, les travaux préparatoires ont permis d'organiser les séances d'audition des acteurs budgétaires. Ces travaux se sont déroulés du 16 au 28 septembre 2025 sous la direction de son Président, le député Moussa NOMBO. A cet effet, trois sous-commissions dont deux sectorielles et une thématique avec le concours des représentants des autres commissions générales de l'Assemblée législative de transition ont été mises en place.

Les quatre autres commissions générales saisies pour avis étaient représentées aux différentes séances de travail comme suit :

- la Commission du développement durable (CDD), par les députés Kiswindsida Aguératou OUEDRAOGO et Isidore Tegwendé SAWADOGO ;
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par les députés Issa SAWADOGO et Wiloho COULIBALY ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par les députés Drissa KY et Wendpouiré Patrice Laurent GUIGUIMDE ;
- la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), par les députés Yaya SANOU et Mahamoudou SALOGO.

Pour bien rendre compte de ses travaux et dans le souci de prendre en compte le maximum d'informations sur le projet de budget de l'Etat, exercice 2026, la commission se propose de présenter son rapport autour des points suivants :

- les travaux préparatoires à l'examen du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026 ;
- l'audition des ministres et des présidents d'institutions ;
- l'audition du Gouvernement sur le projet de loi de finances ;
- la présentation et l'analyse des prévisions de recettes ;
- la présentation et l'analyse des prévisions de dépenses ;
- la présentation et l'analyse des Comptes d'affectation spéciale (CAS) ;
- la présentation et l'analyse des principaux ratios budgétaires ;
- l'état de mise en œuvre des recommandations des sessions budgétaires antérieures ;
- les recommandations au titre de l'exercice budgétaire 2026 ;
- l'appréciation de la commission.

Les services techniques ayant mis le rapport général à la disposition des députés à bonne date, vous me permettrez de n'en faire qu'une synthèse.

I. Des travaux préparatoires à l'examen du projet de loi de finances

Les travaux préparatoires à l'examen du projet de loi de finances ont débuté par l'élaboration du questionnaire budgétaire (un questionnaire adressé aux sectoriels et l'autre aux régies de recettes), les travaux de sous-commission et l'appropriation du projet de loi de finances.

Pendant cette phase des travaux de sous-commission, il a été examiné la situation d'exécution des budgets 2023 et 2024 au 31 décembre et 2025 au 30 juin et les avant-projets de budgets 2026-2028. Concernant les recettes, la situation de recouvrement des trois derniers exercices, les prévisions sur la période 2026-2028 ont été analysées.

A l'issue de ces travaux, les sous-commissions ont élaboré des rapports qu'elles ont soumis à la plénière de la commission. Ces rapports ont servi de base de discussions avec les ministres et les présidents d'institutions.

Les rapports issus des travaux des différentes sous-commissions sont disponibles.

Après réception du projet de loi de finances, la commission a tenu une séance d'appropriation. Ces différentes activités ont servi de base de discussion avec le Gouvernement.

II. De l'audition des ministres et des présidents d'institutions

Les auditions des ministres et des présidents d'institutions sur leur projet de budget se sont déroulées du jeudi 17 novembre au 06 décembre 2025.

Ces séances d'échanges directs avec les premiers des institutions et des ministères ont permis à la commission de cerner au mieux l'ampleur des difficultés auxquelles ils font face et les propositions de solutions face à ces difficultés.

1. Synthèse des difficultés

La plupart des difficultés auxquelles font face les ministères et institutions sont similaires. Néanmoins, certaines structures rencontrent des difficultés spécifiques.

1.1. Difficultés communes

La principale difficulté commune relevée par les institutions et les départements ministériels réside dans l'insuffisance des crédits alloués. En effet, des besoins non couverts ont été exprimés à l'issue des auditions.

A l'insuffisance des crédits budgétaires, s'ajoutent les difficultés ci-après :

- l'impact négatif de la situation sécuritaire nationale sur la mobilisation des ressources et la mise en œuvre des activités ;
- la non maturité de certains projets d'investissements ;
- les régulations budgétaires récurrentes ;
- la faible capacité technique et financière de certaines entreprises titulaires des marchés ;

- l'insuffisance en ressources humaines ;
- les dysfonctionnements du SI-N@FOLO.

1.2. Difficultés spécifiques

Des difficultés spécifiques ont été relevées par certains ministères et institutions.

✓ **Au niveau du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat**

- l'inaccessibilité de certaines zones du pays et la flambée des prix des produits/services au niveau international pour l'approvisionnement des unités industrielles en matières premières ;
- l'insuffisance des ressources mobilisées pour la relance et la mise en place des unités industrielles ;
- le non renseignement de l'indicateur relatif à la part des produits manufacturés dans les exportations de biens mais qui est très pertinent pour mesurer la compétitivité de l'industrie burkinabè ;
- le manque de statistiques sur le secteur « artisanat » ayant entrainé le non renseignement de l'indicateur relatif à la proportion d'emplois générés par le secteur de l'artisanat ;
- la non collecte de la part contributive des entreprises aux recettes fiscales du secteur privé, de 2023 à 2024, rendant difficile l'appréciation de son évolution et sa comparaison avec les prévisions.

✓ **Au niveau du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières**

- l'insuffisance de la dotation budgétaire pour la prise en charge des missions de pesée, coulée et coulissage de l'or ;
- l'insuffisance de matériels roulants pour l'exécution des missions ;
- l'insuffisance de personnel technique ;
- le faible renforcement de capacité des agents du domaine.

- ✓ **Au niveau du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement**
 - les défaillances techniques, organisationnelles et matérielles de certains prestataires (projets).

- ✓ **Au niveau du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi**
 - l'opposition des communautés à l'occupation du site du Fonds national pour la Promotion du Sport et des Loisirs (FNPSL) ;
 - les contraintes techniques liées à la nature du sol du site de la réalisation du siège du FNPSL ;
 - les retards dans l'obtention des avis de non objection de la BAD pour les dossiers du Projet d'Appui à l'Emploi des Jeunes et Développement des Compétences en Milieu Rural (PADEJ-MR) ;
 - le faible renforcement des capacités des acteurs de la mise en œuvre des programmes ;
 - le manque de matériels techniques informatiques spécifiques et d'accessoires de rechange au niveau de la Direction des Services d'Information.

- ✓ **Au niveau du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**
 - l'attente prolongée pour l'obtention des avis de non objection des bailleurs ;
 - le retard dans la stabilisation des spécifications techniques.

- ✓ **Au niveau du Ministère de l'Enseignement secondaire, de la Formation professionnelle et Technique**
 - les écarts importants dans les taux d'achèvement au post-primaire et secondaire indiquant des problèmes de rétention des élèves ;
 - l'absence de données pour certains indicateurs (ND) limitant l'évaluation des performances ;

- la problématique du financement de la nouvelle stratégie du ministère.

✓ **Au niveau du Ministère de la Sécurité**

- l'insuffisance du financement de la stratégie de lutte contre la drogue.

✓ **Au niveau de la Présidence du Faso**

- le décaissement tardif des ressources du PTF (Projet Fonds Mondial SIDA Secteur Public) et réduction drastique des programmations financières au niveau dudit Projet.

✓ **Au niveau du Conseil d'Etat**

- la vétusté et l'insuffisance des bureaux existants ;
- la faiblesse du parc informatique ;
- le manque de mobiliers de bureau ;
- la vétusté du parc automobile.

✓ **Au niveau de l'Autorité supérieure de Contrôle d'Etat et de la Lutte contre la Corruption**

- la non réception définitive du bâtiment de l'institution.

✓ **Au niveau du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat**

- le problème de paramétrage qui ne permet pas d'engager les dépenses de personnel qui perdure depuis 5 ans environ.

✓ **Au niveau de la Cour des Comptes**

- la non-prise en charge de certains audits et contrôle de gestion comme le montre l'évolution des dépenses d'acquisition des biens et services ;
- l'instabilité du personnel de l'institution ;
- le non aboutissement du processus de relecture de la loi organique n°014-2000/AN du 16 mai 2000 portant composition,

attributions, organisation, fonctionnement de la Cour des comptes et procédure applicable devant elle.

- ✓ **Au niveau du Ministère de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale**
 - l'insuffisance de compétences en informatique pour le développement et le déploiement des e-services ;
 - l'indisponibilité des acteurs pour la tenue des cadres de concertations ;
 - l'insuffisance de ressources matérielles et financières pour l'opérationnalisation du RAMU ;
 - la non tenue des conseils de direction par certaines structures ;
 - l'absence de manuels de procédures dans la majorité des structures du ministère ;
 - le manque de célérité dans la transmission des dossiers de reclassement des agents par les sectoriels ;
 - l'instabilité du RESINA pour la gestion des dépenses du personnel du ministère, la mise en œuvre du plan annuel de passation des marchés et délégation des services publics ;
 - la défectuosité et l'insuffisance de matériels informatiques pour l'élaboration des documents de planification et suivi évaluation dans les délais.

- ✓ **Au niveau du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement**
 - l'inorganisation de certaines entreprises ;
 - le processus de passation des marchés notamment la lenteur dans la délivrance des Avis de non objection (ANO) ;
 - le retard dans le paiement des décomptes des entreprises.

- ✓ **Au niveau du Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques**
 - la non conclusion de l'avenant suite à une modification substantielle de la convention relative au paiement de l'écoulement du trafic internet du RESINA vers le PAV et le BFIX (hausse de la tarification du BFIX).

- ✓ **Au niveau du Ministère de l'Action humanitaire et de la Solidarité nationale**
 - le retard constaté dans la prise en charge des avancements et reclassements des agents nouvellement sortis des écoles de formation ;
 - le blocage de certaines lignes budgétaires lié à l'absence de rapports de vérification dû à l'inaccessibilité de certaines pièces justificatives ;
 - l'accès difficile à certaines localités de la zone d'intervention des projets.

- ✓ **Au niveau du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants**
 - la suspension de l'engagement des crédits d'investissements depuis 2024 du fait de la situation sécuritaire et l'évolution de la menace.

- ✓ **Au niveau du Ministère de la Santé**
 - la non prise en compte de certaines recommandations et observations issues des réunions de chantiers dans les délais requis ;
 - l'insuffisance de médecins spécialistes en service de dermatologie ;
 - la vétusté et les pannes répétées de certains appareils et équipements au Centre national de lutte contre la cécité ;
 - le manque d'appareils et d'équipements de prothèse au niveau du Centre national d'appareillage orthopédique du Burkina.

✓ **Au niveau du Ministère de la Justice et des Droits humains**

- le changement du site de réalisation des infrastructures ;
- le non-paiement des factures transmises au Trésor public.

✓ **Au niveau du Secrétariat général du gouvernement et du Conseil des ministres**

- l'insuffisance des bureaux et des salles de réunions ;
- la vétusté du matériel informatique et les problèmes de connexion internet ;
- le Parc automobile réduit et vétuste.

✓ **Au niveau du Conseil supérieur de la Communication**

- l'indisponibilité des moyens techniques adéquats ;
- les différentes régulations budgétaires subies par l'institution.

✓ **Au niveau de la Commission nationale des Droits humains**

- l'absence d'ajustement institutionnel au niveau des organes et des services techniques de la CNDH ;
- la non adoption du décret qui aurait permis d'instituer une sous-commission permanente chargée du mécanisme national de prévention de la torture d'une part et de créer de nouvelles directions techniques pour soutenir la mise en œuvre des attributions de la Commission d'autre part ;
- la non adoption du statut du personnel de la CNDH.

✓ **Au niveau du Ministère de l'Enseignement de Base, de l'Alphabétisation, et de la Promotion des Langues nationales**

- l'instabilité des financements des PTF ;
- le retard dans le cadrage de l'utilisation des ressources par les PTF et le ministère ;
- le retard dans l'obtention de l'Avis de non objection sur le volet CAS/Fond de soutien au développement de l'enseignement de base du PPM avant l'exécution des activités y relatives ;
- le retard dans la révision du budget ;

- les changements de sites assortis de multiples avenants.

✓ **Au niveau du Ministère de l'Administration territoriale et de la Mobilité**

- la flambée des prix des prestations par rapport aux prévisions budgétaires du fait de la crise sécuritaire ;
- la suspension du processus de transfert des ressources aux collectivités territoriales pour l'acquisition des vivres et des cartables minimums pour les écoles ;
- les velléités de remise en cause des accords dans la mise en œuvre du plan d'actions de réinstallation (PAR) des personnes affectées par le projet (PAP) ;
- l'arrêt des travaux sur plusieurs chantiers de l'aéroport de Donsin (MOAD) ;
- la non disponibilité des ressources financières pour prendre en charge les dépassements des coûts du projet de construction de l'aéroport de Donsin (MOAD).

✓ **Au niveau de la Cour de cassation**

- la lenteur dans le processus d'adoption du projet de loi organique relative à la composition, organisation et du fonctionnement de la Cour de cassation.

✓ **Au niveau de la Primature**

- la faible maîrise des procédures au niveau de certains acteurs pour ce qui est de la commande publique ;
- l'insuffisance des crédits concernant le contrôle des stocks d'armes par le Commission nationale de contrôle des armes (CNCA).

✓ **Au niveau du Ministère de l'Economie et des Finances**

- la faible performance de certaines entreprises, entraînant des retards dans l'exécution des contrats ;

- la validation tardive des différents Programmes de travail et de budget annuel (PTBA) ;
- les retards dans le traitement des dossiers d'appel à concurrence (DAC) au niveau de la Direction des marchés publics (DMP) ;
- la forte mobilité du personnel au niveau de certaines délégations spéciales
- la lenteur de certains prestataires pour fournir les pièces administratives contractuelles.

2. Principales préoccupations exprimées par les députés

A l'issue de chaque exposé, les députés ont eu des échanges avec chaque président d'institution et chaque ministre sur son projet de budget.

Les principales préoccupations qui en découlent sont :

- la diminution des budgets des structures de contrôle qui pourrait fragiliser la réalisation de leurs missions ;
- la problématique de l'élargissement de l'assiette fiscale ;
- la non maitrise des procédures de passation et d'exécution de la commande publique par certains acteurs ;
- le niveau de digitalisation dans les différents ministères et institutions ;
- les mesures prises pour l'utilisation efficiente des ressources allouées dans les différents ministères et institutions.

Excellence Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs.
Je vais à présent aborder le point relatif à l'audition du Gouvernement sur le projet de loi de finances.

II. De L'audition du Gouvernement

L'audition du Gouvernement qui était représenté par Monsieur Aboubacar NACANABO et Madame Fatoumata BAKO/TRAORE,

respectivement Ministre de l'Economie et des Finances et Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargée du budget a porté sur les points suivants :

- présentation de l'exposé des motifs ;
- débat général ;
- examen du projet de loi de finances article par article et du projet de budget programme par programme.

L'essentiel de l'audition du Gouvernement est repris dans le rapport général, chers collègues députés, que vous avez reçu. Je rappellerai à ce stade simplement les recettes budgétaires, les dépenses budgétaires, les soldes caractéristiques et les indicateurs caractéristiques. Ces éléments portent sur le projet introduit par le gouvernement après amendements qui ont impacté certaines natures de dépenses.

a. Les recettes budgétaires

Les prévisions de recettes du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026 sont estimées à **3 431 526 595 000 F CFA** et se décomposent comme suit :

- Recettes propres : **3 216 529 294000 FCFA**
- Ressources extraordinaires **214 997 301 000 F CFA**.

Comparées à l'exercice 2025 dont les prévisions définitives de recettes sont évaluées à **3 299 793 951 000 base LFR F CFA**, les prévisions 2026 enregistrent une hausse de **4%.**

b. Les dépenses budgétaires

Les prévisions de dépenses sont estimées à **3 918 289 008 000 FCFA** réparties comme suit :

- dépenses ordinaires : **2 546 852 603 000 FCFA**
- dépenses en capital : **1 371 436 405 000 F CFA**

Les dépenses ordinaires représentent **65%** des dépenses totales.

Les dépenses en capital composées des investissements exécutés par l'Etat et des transferts en capital représentent en moyenne **35%** des dépenses budgétaires totales de 2026.

c. L'épargne budgétaire

En 2026, l'épargne budgétaire s'établit à **669 676 691 000 F CFA** contre **653 572 194 000** en 2025, soit une amélioration de **16 104 497 000** F CFA en valeur absolue et de 2,46% en valeur relative.

d. Le déficit budgétaire

Le déficit budgétaire quant à lui s'élève à **486 762 413 000 FCFA** contre **462 478 690 000 base LFR FCFA** en 2025 soit une détérioration de **24 283 723 000 F CFA** en valeur absolue et **5,25%**. Rapporté au PIB nominal projeté pour 2026, ce niveau de déficit budgétaire représente **-2,8%**.

1- Débat général

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires de la COMFIB ainsi que les représentants des autres commissions générales ont formulé des suggestions d'amélioration de la gestion budgétaire. Ils ont par ailleurs exprimé des préoccupations sous forme de questions auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponse.

A toutes fins utiles, vous pouvez retrouver les réponses du Gouvernement aux préoccupations des députés dans le rapport général.

2- Examen du projet de loi article par article, du projet de budget programme par programme et des annexes

A l'issue du débat général, la commission a examiné le projet de loi de finances, exercice 2026, article par article. Sur l'initiative de la Commission des finances et du budget ainsi que du Gouvernement des amendements ont été proposés tant dans la partie loi du projet que dans la partie chiffrée. Ces différents amendements ont été intégrés audit projet de loi.

III. De la présentation et l'analyse des prévisions de recettes par régies

Au titre de l'année 2026, les prévisions de la DGI s'élèvent à mille six cent soixante-cinq milliards cent quatre-vingt millions neuf cent mille (1 665 180 900 000) F CFA contre des prévisions corrigées de mille cinq cent soixante-quatorze milliards neuf cent dix-sept millions cinq cent soixante-dix mille (1 574 917 570 000) F CFA en 2025 (LFR). On note une augmentation de quatre-vingt-dix milliards deux cent soixante-trois millions trois cent trente mille (90 263 330 000) F CFA en valeur absolue et 5,73% en valeur relative.

Les prévisions de la DGD pour l'année 2026 s'élèvent à mille trois cent soixante-sept milliards six cent cinq millions deux cent quatre-vingt-neuf mille (1 367 605 289 000) F CFA contre des prévisions corrigées de mille deux cent cinquante-trois milliards cinq cent quatre-vingt-quinze millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille (1 253 595 489 000) de F CFA en 2025 (LFR), soit une hausse de cent quatorze milliards neuf millions huit cent mille (114 009 800 000) F CFA en valeur absolue et 9,09% en valeur relative.

Les recettes globales de la DGTCP, pour l'année 2026 sont estimées à trois cent huit milliards sept cent quarante-trois millions cent cinq mille (308 743 105 000) F CFA contre des prévisions corrigées de quatre cent huit milliards quatre cent quatre-vingt et un millions trente-deux mille (408 481 032 000) F CFA en 2025 (LFR), soit une baisse de quatre-vingt-dix-neuf milliards sept cent trente-sept millions neuf cent vingt-sept mille (99 737 927 000) F CFA en valeur absolue et de (-24,42%) en valeur relative.

IV. De la présentation et analyse des prévisions de dépenses

L'analyse des prévisions des dépenses a porté sur les variations des crédits budgétaires entre l'année 2025 et 2026 ainsi que le poids des natures de dépenses dans le budget global.

1. Situation comparée des prévisions définitives globales et des prévisions par nature de dépenses de l'année 2025 et des prévisions initiales de 2026

Les prévisions définitives de dépenses sont évaluées dans la loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2025, à la somme de trois mille sept cent soixante-deux milliards deux cent soixante-douze millions six cent quarante-un mille (3 762 272 641 000) F CFA.

Quant à l'exercice budgétaire de l'année 2026, les prévisions initiales sont estimées à la somme de trois mille neuf cent dix-huit milliards deux cent quatre-vingt-neuf millions huit mille (3 918 289 008 000) F CFA.

Comparées à l'exercice budgétaire de l'année 2025, les prévisions totales de dépenses de 2026 enregistrent une hausse de cent cinquante-six milliards seize millions cent soixante-sept mille (156 016 367 000) F CFA en valeur absolue et de 4,15 % en valeur relative.

De l'analyse, il ressort que l'écart le plus important ressort au niveau des investissements exécutés par l'Etat qui bénéficient d'une augmentation de soixante-onze milliards cinq cent quatre-vingt-cinq millions six cent soixante mille (71 585 660 000) F CFA. Cette augmentation est principalement portée par les financements extérieurs (Prêts et subventions) respectivement de vingt-sept milliards cent quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent quarante mille (27 197 440 000) F CFA et de quarante milliards trois cent trente-neuf millions cent quatre mille (40 339 104 000) F CFA.

En deuxième position, viennent les dépenses de personnel qui enregistrent une augmentation de soixante-sept milliards quatre cent millions (67 400 000 000) FCFA.

A la suite des dépenses de personnel vient la charge financière de la dette avec un accroissement de quarante-cinq milliards six cent soixante-onze millions cinquante-trois mille (45 671 053 000) FCFA.

Les dépenses en atténuation des recettes et les transferts en capital se situent aux mêmes niveaux qu'en 2025 alors que les dépenses de transferts courants et les dépenses d'Acquisitions de biens et services ont décru respectivement de vingt et cinq milliards cent vingt et cinq millions neuf cent neuf mille (25 125 909 000) FCFA et de trois milliards cinq cent quatorze millions quatre cent trente-sept mille (3 514 437 000) FCFA.

La charge financière de la dette enregistre la variation la plus importante (13,28%) avec un montant qui passe de trois cent quarante-trois milliards neuf cent quarante-sept millions deux cent soixante-deux mille (343 947 262 000) F CFA en 2025 à trois cent quatre-vingt-neuf milliards six cent dix-huit millions trois cent quinze mille (389 618 315 000) FCFA en 2026. Cette hausse pourrait s'expliquer par le recours fréquent de l'Etat au marché financier régional pour le financement des déficits budgétaires avec des taux d'intérêt qui sont souvent assez élevé. Cela traduit les efforts de l'Etat pour rembourser les intérêts et autres commissions liés aux emprunts contractés pour le financement de ces investissements.

La seconde variation importante se situe au niveau des investissements exécutés par l'Etat qui connaissent un accroissement de 5,55% en passant de mille deux cent quatre-vingt-huit milliards huit cent cinquante millions sept cent quarante-cinq mille (1 288 850 745 000) FCFA en 2025 à mille trois cent soixante milliards quatre cent trente-six millions quatre cent cinq mille (1 360 436 405 000) FCFA en 2026, traduisant ainsi les efforts de réalisation de programmes d'investissements au profit des populations.

Les dépenses de personnel arrivent en troisième position avec une variation positive de 5,29% au regard des prévisions de mille deux cent soixante-quatorze milliards six cent millions (1 274 600 000 000) FCFA en 2025 et de 1 342 000 000 000) FCFA en 2026. Cela témoigne de la nécessité de prendre en charge les dépenses incompressibles nonobstant les efforts de rationalisation desdites dépenses engagées par le Gouvernement.

Les dépenses de transferts courants et les dépenses d'acquisition de biens et services présentent des variations négatives respectivement de -4,31% et de -1,38 % en passant de cinq cent quatre-vingt-trois milliards

quatre-vingt-cinq millions cinq cent quarante-neuf mille (583 085 549 000) FCFA en 2025 (LFR) à cinq cent cinquante-sept milliards neuf cent cinquante-neuf millions six cent quarante mille (557 959 640 000) FCFA en 2026 pour le premier et de deux cent cinquante-cinq milliards deux cent quatre-vingt-neuf millions quatre-vingt-cinq mille (255 289 085 000) FCFA en 2025 (LFR) à deux cent cinquante et un milliards sept cent soixante-quatorze millions six cent quarante-huit mille (251 774 648 000) F CFA en 2026 pour le second. Cela dénote des efforts de réduction du train de vie de l'Etat en vue du financement des investissements structurants.

Quant aux dépenses en atténuation des recettes et aux transferts en capital, elles restent stationnaires, respectivement à un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) FCFA et à quinze milliards (15 000 000 000) FCFA, augurant ainsi d'une part, la maîtrise des opérations de remboursements et d'autres part, la stabilisation des efforts de prise de participation de l'Etat dans les sociétés.

En somme, les variations au titre des dépenses ordinaires se situent à 3,43% alors que celles relatives aux dépenses en capital culminent à 5,49 %. Cela pourrait dénoter d'un choix de décélération des dépenses de fonctionnement au profit des investissements, toute chose qui laisse augurer de meilleures perspectives en termes de bien-être au bénéfice des populations burkinabè.

Suivant les natures de dépenses, les prévisions du budget 2026 sont dominées à 34,72% par les investissements exécutés par l'Etat, à 34,25 % par les dépenses de personnel et à 14,24% par les dépenses de transferts courants. Quant aux autres natures, elles occupent des parts de 9,94% pour la charge financière de la dette, 6,43 % pour les acquisitions de biens et services, 0,38% pour les transferts en capital et 0,04% pour les dépenses en atténuation des recettes. Bien que les dépenses en capital occupent une part importante des dépenses totales (35,10%) et en progression par rapport à 2025 (LFR), le poids des dépenses ordinaires (64,90%) demeure important. Cela interpelle le gouvernement sur la nécessité de fournir plus d'efforts en vue de réaliser des économies pour le financement des investissements, toute chose qui devrait soutenir de façon efficace l'élan de développement durable amorcé par l'Etat burkinabè.

V. Présentation des CAS

1. Situation comparée des prévisions des CAS 2025-2026

Les budgets des comptes d'affectation spéciale sont équilibrés en recettes et en dépenses. Entre 2025 et 2026, les prévisions des CAS sont passées d'un montant de trois cent soixante-six milliards sept cent quarante-cinq millions quarante-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-huit (366 745 044 398) F CFA à un montant de trois cent trente-deux milliards huit cent dix-neuf millions cinq cent soixante mille (332 819 560 000) F CFA, soit une progression de trente-trois millions neuf cent vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-quatre (33 925 484) F CFA en valeur absolue et de 9,25% en valeur relative.

Sur un total de treize (13) CAS prévus en 2026, on constate une baisse des prévisions de six CAS. Il s'agit du :

- Compte spécial n°126 - Fonds de soutien au développement de l'enseignement de base avec -20,00% ;
- Compte spécial n°129 « Fonds de soutien à la modernisation de l'administration » avec -38,43%
- Compte spécial n°130 « Opération lotissement des centres urbains et ruraux du Burkina Faso » avec -32,75% ;
- Compte Spécial n°143 « Appui au secteur de l'eau et l'assainissement (PASEA) » avec -39,34% ;
- Compte Spécial n°144 « Appui à la formation professionnelle » avec -98,76% ;
- Compte Spécial n°156 « Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base (PREGOLS) » avec -19,90%.

Les sept autres CAS n'ont pas enregistré de variation de leurs prévisions sur la période sous revue. Il s'agit du :

- Compte spécial n°127 « Cantines scolaires du secondaire » ;
- Compte spécial n°128 « Fonds d'appui au développement du système de santé » ;

- Compte spécial n°131 « Fonds de Développement de la statistique » ;
- Compte spécial n°132 « Cadastre Fiscal » ;
- Compte spécial n°142 « Remboursement crédits TVA » ;
- Compte Spécial n°154 « Fonds d'assurance en matière de publicité foncière» ;
- Compte Spécial n°155 « Fonds de Soutien Patriotique ».

De façon générale, la situation d'exécution des CAS reste marquée par des reports de solde assez importants d'année en année et de manière constante. Cet état de fait met en lumière la faible capacité d'absorption des ressources des CAS par les différentes structures et partant, la sincérité des prévisions budgétaires.

VI. De la présentation et analyse des principaux ratios budgétaires

En guise de rappel, les principaux indicateurs d'équilibre du budget issus de l'exposé des motifs présentés par le Gouvernement sont les suivants :

- le ratio du déficit budgétaire en 2026 se situerait -2,6% contre une estimation de -2,8% en 2025 pour une norme communautaire de -3% ;
- le taux d'inflation en moyenne annuelle devrait se situer à 2,2% en 2026 contre une projection de 3,3% en 2025 pour une norme communautaire de 3% ;
- le ratio de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal se situerait à 51,3% en 2026 contre 68,3% en 2025 pour une norme communautaire de 70% ;
- le ratio de la masse salariale sur recettes fiscales est estimé à 40,7% en 2026 contre 41,5% en 2025 pour une norme communautaire de 35% ;
- le taux de pression fiscale est évalué à 16,7% en 2026 contre 17,3% en 2025.

Nonobstant la suspension des normes communautaires, la Commission observe que les principaux indicateurs d'équilibre budgétaire sont respectés, excepté ceux relatifs à la masse salariale et au taux de pression fiscale. Du reste, sur la période sous revue, les différents indicateurs sont en nette amélioration particulièrement ceux en lien avec le déficit budgétaire et celui de l'encours de la dette rapporté au PIB nominal. Cette situation traduit la volonté du Gouvernement de contenir la dette dans les limites maîtrisables et surtout soutenables sur le long terme. En effet, les coûts de financement élevés sur le marché financier régional ont contribué à amplifier la progression du niveau de la dette et exposé le Burkina Faso à un risque de refinancement.

VII. Etat de mise en œuvre des recommandations antérieures

Avant la formulation de recommandations au titre de l'exercice 2026, la commission a demandé au Gouvernement la situation de mise en œuvre des recommandations des années antérieures. Ces recommandations, au nombre de six étaient relatives à :

- la poursuite de la rationalisation des EPE en vue d'alléger les charges de l'Etat ;
- l'intensification de l'identification et la localisation des contribuables du secteur informel dans l'optique d'améliorer le recouvrement des recettes fiscales ;
- au respect par le gouvernement des délais légaux du dépôt du projet de loi de finances à l'Assemblée législative de transition ;
- la mise en place d'un programme de collecte des données statistiques fiables en vue de meilleures prises de décisions et d'accompagner la mesure de la performance ;
- la poursuite du renforcement des capacités des organes de contrôle ;
- l'amélioration et la stabilisation des réseaux intranet et internet à l'effet d'accroître la qualité des services rendus aux populations.

Comme vous le constaterez dans le rapport général, le récapitulatif de la mise en œuvre de l'état de mise en œuvre indique que sur six recommandations, une recommandation a été mise en œuvre et les autres

sont en cours de mise en œuvre. La commission invite le Gouvernement à faire diligence dans ce sens.

VIII. Des recommandations au titre de l'exercice budgétaire 2026

Au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2026, l'Assemblée législative de transition formule les recommandations suivantes à l'attention du gouvernement :

- rendre pleinement effective l'application de la TVA sur les ventes, prestations de services et commissions réalisées via les plateformes de commerce électronique, dans un souci de justice fiscale, de neutralité concurrentielle et de mobilisation accrue des recettes intérieures ;
- la prise de mesures urgentes et durables pour corriger les dysfonctionnements du réseau informatique afin de garantir la continuité du service fiscal, de faciliter le civisme fiscal et d'améliorer le rendement des recettes ;
- l'intensification des campagnes d'identification, d'immatriculation et d'imposition réelle des contribuables potentiels, en particulier dans les marchés et yaars ;
- diligenter un audit exhaustif portant sur l'ensemble du processus d'attribution et d'exécution du contrat relatif à la voie de contournement de la ville de Ouagadougou ;
- la finalisation de la mise en place progressive d'un cadastre fiscal national intégré, fondé sur la digitalisation des données, l'interconnexion des systèmes fonciers et fiscaux.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement, chers collègues.

Je vous livre à présent, l'appréciation de la commission sur le projet de loi de finances, exercice 2026.

IX. De l'appréciation de la commission

L'analyse de la commission est principalement basée sur le taux de croissance économique de 6,6% projeté en 2026, les situations d'exécution des budgets antérieurs et singulièrement celle de l'année 2025 en cours, les annexes jointes au projet de loi et surtout les enjeux tirés du nouveau référentiel national de développement, le PND.

Ainsi, en matière de mobilisation de recettes, la COMFIB note la bonne performance des régies de recettes qui, pour la plupart, ont dépassé en valeur absolue leurs objectifs de recouvrement sur les différentes périodes en 2025 et en nette amélioration, comparée à la période 2024/2025. Malgré un contexte international et national peu favorable, la commission note avec satisfaction le dynamisme, la résilience et surtout la justesse des reformes entreprises qui ont permis de maintenir l'élan amorcé. Dans ce sens, la commission note que le Gouvernement a fait preuve de réalisme, voire de volontarisme dans les prévisions de recettes se traduisant par un taux de progression 2025/2026 de près de 10%. Pour la consolidation de l'élan des régies de recettes dans la mobilisation des ressources, la commission exhorte le Gouvernement à poursuivre les efforts d'amélioration de l'appui des régies en moyens humains, matériels et financiers.

En ce qui concerne les dépenses, la commission constate la bonne exécution des différentes natures de dépenses tant en ce qui concerne les exercices antérieurs que celui en cours. Néanmoins, l'exécution des dépenses d'investissement reste toujours marquée par des difficultés liées à des facteurs divers tels que l'immaturité de certains projets, l'absence et/ou les faiblesses des études de faisabilité des projets d'investissements, le démarrage tardif des projets, la non maîtrise des procédures de certains bailleurs, les difficultés d'obtention des avis de non objection, la situation sécuritaire et d'une manière générale la faiblesse du dispositif de contrôle interne. Cette situation compromet la livraison dans les délais des livrables répertoriés par le Gouvernement dans son exposé des motifs. A court terme, la commission attend du Gouvernement que les différents allègements institués pour faciliter la passation et l'exécution des contrats de marchés publics produisent des résultats en termes de respect des délais d'exécution.

Pour ce qui est des prévisions de dépenses, la commission observe la proposition du Gouvernement de modérer en 2026 le rythme de progression du déficit budgétaire par rapport à son niveau des années antérieures, l'objectif à moyen terme de l'équilibre structurel étant de maintenir le déficit en dessous de 3% et subséquemment l'encours de la dette en dessous de 70% du PIB.

Par ailleurs, la commission exhorte le Gouvernement à poursuivre et à maintenir les mesures de rationalisation visant à lutter contre le gaspillage. Dans ce sens, la variation des dépenses d'acquisition de biens et services entre les années 2025 et 2026 est de -1,38% et cette nature de dépenses ne représente que 6,43% de l'ensemble des dépenses. Tout comme pour les exercices antérieurs, l'accent est mis sur les priorités du moment tels que la défense et sécurité qui absorbent 16,88% du budget global, le secteur humanitaire représenté par l'action humanitaire et la santé qui représente 10,74% et les secteurs de production comme l'économie, la production agro-sylvo-pastorale et de la transformation industrielle et artisanale qui sont à plus de 20,18% du budget.

En outre, l'exploitation des différentes annexes jointes au projet de loi, particulièrement celles relatives aux risques budgétaires, les restes à recouvrer, le rapport d'évaluation des dépenses fiscales, la stratégie d'endettement ont mis en exergue les risques majeurs et d'autres questions non moins importantes et qui pourraient compromettre la bonne exécution du budget. Il s'agit :

- du défi sécuritaire ;
- des risques macro-économiques (fluctuation du cours des principales matières premières et des taux de change) ;
- de l'encours de la dette publique ;
- des risques liés au partenariat public privé ;
- des risques liés au secteur financier ;
- des changements climatiques etc.

La commission constate que l'évaluation de l'impact potentiel de ces risques a été faite et des mesures d'anticipation ont été prévues par le Gouvernement en vue d'atténuer, voire neutraliser leurs effets.

Pour ce qui est du stock des restes à recouvrer, il est constaté la persistance de son aggravation malgré les différentes mesures mises en œuvre. Ce point a toujours fait l'objet d'échanges animés entre le Gouvernement et la Commission.

Enfin, comme maintes fois souligné par la commission, le rapport d'évaluation des dépenses fiscales montre clairement un manque à gagner important au détriment du budget de l'Etat du fait de la non maîtrise de l'ensemble des exonérations. Du reste, la pertinence de certaines de ces mesures interroge du point de vue de la non atteinte des objectifs escomptés et parfois de leur fondement légal.

Tenant compte des différents ajustements déjà opérés par le Gouvernement après le dépôt du projet de loi à l'Assemblée législative de transition, la Commission n'a pas proposé des modifications sur les différentes masses du budget. Ses amendements ont plutôt porté essentiellement sur le dispositif du projet de loi et ont consisté en l'atténuation des taux prévus au niveau des mesures fiscales et d'une manière générale en l'amélioration dudit dispositif. Elle a également formulé des recommandations tendant à améliorer la gestion budgétaire. Par ailleurs, les questions et préoccupations qu'elle a soumises au Gouvernement ont suscité certains correctifs introduits à l'initiative du Gouvernement.

En prenant en compte les éléments de réponse apportés aux préoccupations exprimées par les députés, des observations et des suggestions faites au Gouvernement pour l'amélioration de la gestion budgétaire et surtout au vu des livrables attendus dans la mise en œuvre de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026, la Commission des finances et du budget recommande à la séance plénière de l'Assemblée législative de transition, son adoption avec les recommandations qui y sont jointes et qui ont été lues ci-dessus.

Ouagadougou, le 27 décembre 2025.

Le Président : Moussa NOMBO,
Le Rapporteur général : Mamadou YARO.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur général.

Je donne la parole aux présidents des autres commissions générales pour qu'ils présentent leurs rapports d'avis à la plénière.

Je commence pour ce faire par le Président de la CAEDS.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Jean Marie KOMMBASSERE
Président de la CAEDS

Merci Excellence pour la parole.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable SAWADOGO Issa, a procédé à la lecture du rapport d'avis de la CAEDS.

M. Issa SAWADOGO
Co-rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°020

Merci monsieur le Président de la commission.

Excellence, avec votre permission, je vais directement livrer l'appréciation et l'avis de la commission.

Le Président

Allez-y.

M. Issa SAWADOGO

Co-rapporteur de la CAEDS sur le dossier n°020

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu des députés rapporteurs, la CAEDS est convaincue que l'adoption du présent projet de loi de finances permettra :

- d'intégrer et de prendre en charge de nouvelles priorités tout en tenant compte de l'évolution du contexte national et international marqué par la situation sécuritaire et humanitaire ;
- de soutenir les capacités opérationnelles de nos forces combattantes en vue de la reconquête du territoire national.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, la CAEDS recommande au Gouvernement :

- la prise de mesures pour améliorer l'allocation budgétaire du Ministère des Affaires étrangères, de la Coopération régionale et des Burkinabè de l'Extérieur afin de faire face aux dépenses incompressibles non créditées et ce en vue de sauvegarder le rayonnement de la diplomatie burkinabè dans le concert des nations ;
- la poursuite de la modernisation des régies de recettes pour un meilleur rendement ;
- la gestion vertueuse des ressources de l'Etat.

Ouagadougou, le 22 décembre 2025.

Le Président : Jean Marie KOMBASSERE,
Les Rapporteurs : Wiloho COULIBALY et Issa SAWADOGO.

Je vous remercie.

Le Président

Entendez allocations et non allocutions, c'est bien cela ?

Merci monsieur le Rapporteur.

La parole est à la Présidente de la CAGIDH pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Linda Gwladys OUEDRAOGO/ KANDOLO
Présidente de la CAGIDH

Merci Excellence Monsieur le Président pour la parole.

Avec votre autorisation, j'invite le député Yaya SANOU a présenté le rapport de la CAGIDH à la plénière.

M. Yaya SANOU
Co-rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°020

Excellence, avec votre autorisation, à la suite de la COMFIB, je m'en vais livrer à la plénière le rapport de la CAGIDH en son point II portant sur l'appréciation et l'avis de la commission.

Le Président

Allez-y cher collègue.

M. Yaya SANOU
Co-rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°020

A l'issue du compte rendu des travaux de la COMFIB fait par les députés rapporteurs des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission. Au terme de ces échanges, la CAGIDH note d'une manière générale, un accroissement du budget de l'Etat d'année en année malgré le contexte difficile marqué par la crise sécuritaire.

Aussi la CAGIDH note avec satisfaction l'augmentation des prévisions budgétaires du ministère en charge de la justice, de la Commission nationale des droits humains et du conseil supérieur de la Communication.

Toutefois, elle déplore la baisse de prévisions budgétaires des ministères en charge de l'administration et de la fonction publique qui pourrait affecter leurs dépenses d'investissement.

Le Président

L'administration territoriale. C'est bien cela ?

M. Yaya SANOU
Co-rapporteur de la CAGIDH sur le dossier n°020

Oui, je reprends.

- la baisse de prévisions budgétaires des ministères en charge de l'administration territoriale et de la fonction publique qui pourrait affecter leurs dépenses d'investissement ;
- la baisse des prévisions budgétaires des structures de contrôle qui pourrait impacter leur mission de contrôle ;
- la non création d'une section pour le conseil supérieur de la magistrature afin de lui conférer une véritable autonomie financière.

Enfin, la commission estime que l'adoption du présent projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026 permettra de poursuivre la modernisation des procédures au niveau des régies de recettes pour optimiser le rendement de l'impôt et favoriser la mise en œuvre des réformes visant à accroître de manière substantielle l'assiette fiscale. Les actions de maîtrise et l'évolution des charges pour créer plus d'espace budgétaire pour la couverture des dépenses d'investissement.

Par conséquent, la CAGIDH émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 19 décembre 2025.

La Présidente : Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO
et les Rapporteurs : Yaya SANOU et Mahamoudou SALOGO.

Merci pour votre attention.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur.

Je passe la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

M. Diédon Alain HIEN
Président de la CDD

Excellence Monsieur le Président, avec votre autorisation, l'honorable SAWADOGO Tégwendé Isidore va livrer à la plénière, le rapport d'avis de la CDD.

M. Tégwendé Isidore SAWADOGO
Co-rapporteur de la CDD sur le dossier n°020

Bonjour à tous.

Son Excellence, avec votre autorisation, j'aimerais aller directement à l'avis et à l'appréciation de la commission.

Le Président

Allez-y, cher collègue.

M. Tégwendé Isidore SAWADOGO
Co-rapporteur de la CDD sur le dossier n°020

Appréciation et avis de la Commission

Après examen du projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026 et analyse du compte rendu fait par les députés rapporteurs, des échanges ont eu lieu entre les membres de la commission.

Les commissaires ont apprécié les situations d'exécution et les prévisions des départements ministériels et des institutions notamment celles relevant des domaines d'attribution de la Commission du développement durable (CDD).

En effet, la CDD note avec satisfaction, au niveau du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, l'augmentation des crédits alloués au programme « secteur privé » en 2026. Cette situation permettra, sans doute, de mieux accompagner ce secteur pourvoyeur de recettes pour le budget de l'Etat, dans un contexte économique assez difficile.

De plus, la commission apprécie l'ouverture de crédit de 1 000 000 000 de F CFA faite au profit du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, en vue de l'opérationnalisation de « FASO YAAR » en 2026.

Aussi, la commission salue la hausse substantielle des crédits alloués au programme « Energie », au niveau du Ministère de l'Energie, des mines et des carrières, qui traduit la volonté du Gouvernement de maîtriser ce secteur pour une souveraineté énergétique. Dans cette perspective, la commission exhorte le Gouvernement à privilégier les énergies renouvelables et durables.

En outre, la CDD apprécie les efforts budgétaires conséquents consentis en faveur du MARAH, notamment dans les programmes 077 « Economie agricole » 078 « Productions végétales » et 082 « Productions animales ». Elle espère que ces efforts consentis vont permettre de renforcer l'intensification de la production végétale et animale amorcée par le

Gouvernement et enclencher la dynamique d'une économie agricole fondée sur la transformation de nos productions.

De plus, au Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques, la commission saisit la portée de la hausse du budget en 2026 relative aux programmes 095 « Développement d'infrastructures de communications électroniques » et 096 « Appui au sous-secteur postal ». Elle exhorte le Gouvernement à doter notre pays d'infrastructures de communications électroniques performantes et veiller à une meilleure application de la réglementation postale.

Enfin, au niveau du Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, la commission fonde l'espoir que la hausse considérable des ressources du programme 107 « Accès aux logements décents » permettra, en 2026, de construire des logements adéquats et de viabiliser les sites de logements prévus pour le bien-être des populations des localités identifiées.

Toutefois, la CDD s'inquiète de la baisse des crédits alloués au programme 091 « Sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire, maritime et cartographique » et 093 « Développement de réseau de pistes rurales » au niveau du Ministère des Infrastructures et du Désenclavement. Elle espère que cette baisse n'entrainera pas une détérioration de nos infrastructures de transports et de nos réseaux de pistes rurales.

Par ailleurs, la CDD note avec intérêt les choix stratégiques budgétaires faits par le Gouvernement pour 2026 qui vise à assurer la couverture de plus en plus importante des dépenses par les recettes propres. Cette option permettra, sans doute, de rationaliser les dépenses de l'Etat en vue de déployer les efforts à l'endroit des secteurs prioritaires et assurer ainsi, la production de biens et services de base en quantité et en qualité pour les populations en général et les plus défavorisées en particulier.

De ce qui précède, la Commission du développement durable (CDD) donne un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026.

Ouagadougou, le 20 décembre 2025.

Le Président : Diédon Alain HIEN,
et les Rapporteurs : Tégwendé Isidore SAWADOGO et Kiswindsida Aguératou OUEDRAOGO.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur.

Enfin, je passe la parole à la Présidente de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) pour son rapport d'avis.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
Présidente de la CGSASH

Merci bien Excellence.

Avec votre autorisation, j'invite le Professeur Wendpouiré Patrice Laurent GUIGIMDE à bien vouloir présenter devant la plénière, le contenu du rapport d'avis de la CGSASH.

Je vous remercie.

M. Wendpouiré Patrice Laurent GUIGUIMDE
Co-rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°020

Merci madame la Présidente de la CGSASH qui est saisie pour avis sur ce dossier.

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition, le compte rendu des travaux ayant été largement exposé par la COMFIB, permettez-nous d'aller au point II de notre rapport portant sur l'appréciation et l'avis de notre commission.

Le Président

Allez-y, cher collègue.

M. Wendpouiré Patrice Laurent DJIGUEMDE
Co-rapporteur de la CGSASH sur le dossier n°020

Merci Monsieur le Président.

A l'issue du compte rendu des travaux de la COMFIB fait par les députés rapporteurs, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Après analyse, la commission estime que l'élaboration du présent projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026, prend largement en compte les grandes orientations, les priorités et les choix stratégiques budgétaires basés sur les enjeux de la Politique nationale de développement (PND), les nouvelles dispositions fiscales et les mesures d'accompagnement afin d'accélérer le processus de développement.

La commission est persuadée que le présent projet de loi de finances offre la possibilité à notre pays :

- d'optimiser les allocations de ressources et surveiller la qualité de la budgétisation pour sa bonne exécution ;
- de renforcer les secteurs de la défense et de la sécurité en vue de rendre disponible les moyens nécessaires pour faire face à la crise sécuritaire et humanitaire ;
- d'assurer la production de biens et services de base en quantité et en qualité au profit des populations ;
- d'apporter une réponse urgente et efficace à la crise humanitaire et aux tragédies socioéconomiques et communautaires provoquées par l'insécurité et les aléas climatiques ;
- de créer les conditions nécessaires pour le retour de l'Administration et à la réinstallation des populations dans leurs zones d'origine.

Au vu des éléments budgétaires ci-dessus cités, la commission constate une réelle volonté du Gouvernement de répondre davantage aux besoins cruciaux en éducation, santé, emploi et de manière générale dans les domaines essentiels du développement durable. Elle encourage le Gouvernement à assurer et ce, malgré le contexte économique, sécuritaire et humanitaire difficile :

- la continuité des services sociaux de base au profit des populations en général, des PDI et des personnes affectées par le terrorisme en particulier ;
- la prise en charge psycho-sociale des victimes et personnes affectées par le terrorisme ;
- la mise en œuvre des projets et programmes d'employabilité et d'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées à travers le financement de l'entrepreneuriat ;
- la réalisation de projets de viabilisation et de logements sociaux et économiques ;
- la construction de centres d'éducation de base non formelle et de salles de classes ainsi que le développement du préscolaire à la portée des populations ;
- la réalisation d'investissements en matière de santé notamment la construction de centres de santé et l'accès à des soins de santé de qualité.

Par conséquent, elle émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi portant loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026.

La CGSASH exhorte toutefois le Gouvernement à :

- œuvrer davantage dans la lutte contre l'insécurité, la réinstallation des populations déplacées internes et la consolidation de l'économie des localités libérées ;
- apurer davantage la dette intérieure afin de dynamiser les entreprises locales ce qui permettra d'accroître l'offre d'emploi ;
- consolider les allocations en faveur du capital humain et des structures de contrôle de l'Etat, indispensables à l'amélioration

de l'efficience des services publics et à l'accès équitable aux droits fondamentaux gage d'une cohésion sociale ;

- prendre des mesures d'incitation fiscales au profit des unités nationales de production et des initiatives privées dans les domaines sociaux et sanitaires concernés par la restriction des importations.

Ouagadougou, le 20 décembre 2025.

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA
et les Rapporteurs : Drissa KY et Wendpouiré Patrice Laurent GUIGUIMDE.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur.

Le débat général est ouvert.

Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement, je cite : « *Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils doivent s'abstenir de poser des questions au cours des débats* ». Fin de citation.

Cette disposition s'applique aux députés membres de la COMFIB qui est affectataire du dossier n°020 pour le fond.

Chers collègues, la liste est ouverte.

(Inscription des députés sur la liste d'intervention)

Sont inscrits, les collègues dont les noms suivent :

1) OUEDRAOGO Souleymane,
2) GANSONRE Marc Bertin,
3) HIEN Diédon Alain,

4) DIALLO Ousmane,
5) GUITI Lassina,
6) SANGARE Moussa,
7) KY Drissa,
8) TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle,
9) KABRE Aboubacar,
10) COULIBALY Sié François d'Assise,
11) SAVADOGO Pawindé Edouard,
12) BAMOUNI Esther,
13) TINDANO Yentéma Arnaud.

Est-ce que j'ai sauté un nom ? C'est bon ? D'accord.

La parole est au collègue OUEDRAOGO Souleymane.

M. Souleymane OUEDRAOGO (GC/OSC)

Merci Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition pour la parole.

Merci également à la COMFIB pour la présentation de son rapport. Je ne suis pas un habitué des chiffres donc je ne vais pas être long. Il semble que ceux qui manipulent bien les chiffres ne parlent pas beaucoup alors que moi je parle beaucoup, cela voudrait dire que je ne vais pas être long.

Je veux juste avoir un éclairage sur un aspect du rapport qui m'a semblé contrasté avec les projets du Gouvernement. Je pense que la CDD l'a relevé et je partage largement cette inquiétude. C'est la baisse de la dotation budgétaire constatée au niveau du Ministère des Infrastructures alors que nous savons que la question des infrastructures représente un intérêt capital pour le Gouvernement. Il suffit simplement de voir de très près, les initiatives de Son Excellence Monsieur le Président, le Capitaine Ibrahim TRAORE sur les infrastructures routières avec le lancement récemment de l'autoroute Ouaga-Bobo. Un gigantesque projet que nous saluons, qui va naturellement dégager des milliards. Ne pensez-vous pas qu'il y a une incohérence justement entre cette vision du Chef de l'état et la baisse du budget au niveau du ministère des infrastructures ?

Comment comptez-vous vous y prendre pour que ces ambitieux projets puissent voir le jour ?

Je vous remercie Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable GANSONRE Marc Bertin a la parole.

M. Marc Bertin GANSONRE GC/OSC)

Merci Monsieur le Président.

Mon intervention va s'articuler sur deux points. Le premier point, c'est une appréciation, le deuxième point c'est deux questions que je voudrais poser au Gouvernement.

Au niveau de l'appréciation, je commencerai par la COMFIB qui nous a donné la possibilité de lire un document de qualité après un travail harassant. En tout cas, nous avons eu un document très digeste qui permet même à ceux qui ne sont pas familiers aux chiffres, de pouvoir comprendre ce projet de budget.

Et félicitations au Gouvernement, il y a beaucoup d'éléments de satisfaction qui se dégagent à la présentation de ce budget.

D'abord, c'est vraiment être reconnaissant parce que le Gouvernement a octroyé quand même plus de cent quarante-sept milliards à l'agriculture. Cela a permis d'atteindre un certain nombre de résultats tels que les sept millions de tonnes de production, chose qui n'a jamais été réalisée au Burkina Faso. Aussi, l'atteinte du taux de 20 % du budget national alloué au secteur de l'agriculture, à partir du moment où nos Chefs d'état à Maputo s'étaient engagés à allouer 10 % du budget national au secteur agricole, vous êtes allés à 20 %, c'est un élément de satisfaction que je tiens vraiment à vous féliciter et la poursuite de l'offensive au regard des exploits que nous avons atteints.

A la lecture du document, il y a des questions qui se dégagent. La première question que je voudrais poser au Gouvernement, est en lien avec les 20 % de budget national alloué à l'agriculture. C'est de façon globale, est-

ce qu'on peut savoir si on désagrège, qu'elle est réellement le pourcentage de ces 20 % qui sont allés directement à l'investissement ?

La deuxième question est en lien avec les difficultés spécifiques. J'ai regardé au niveau du ministère en charge de l'agriculture, il n'y a pas eu de difficultés spécifiques. Dans les difficultés communes, on voit que la question du personnel et bien d'autres choses. On peut envisager qu'il y a ces difficultés, mais spécifiquement, il n'y a rien eu. Je voudrais avoir une explication. Est-ce que simplement, on a atteint le parfait pour qu'on ne voit pas un certain nombre de difficultés. Parce que si on les ausculte pour la mise en œuvre de ce qui va arriver, cela pourrait impacter négativement l'atteinte des objectifs.

Voilà, monsieur le Ministre, les deux questions que je voulais poser.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable HIEN Diédon Alain a la parole.

M. Diédon Alain HIEN (GC/OSC)

Merci Excellence.

Mon intervention va s'articuler autour de trois points.

D'abord, un point de félicitations au Gouvernement, une exhortation pour appuyer deux aspects appréciés par le Rapporteur général, l'honorable YARO et une question.

En ce qui concerne les félicitations, nous nous sommes retrouvés dans ce projet de loi pour le budget de l'état, exercice 2026 et notre satisfaction se retrouve sur trois points.

Le premier point est en lien avec les choix souverains opérés par le Gouvernement. Je crois que notre rapport l'a déjà mis en exergue. Le deuxième, c'est appelé davantage de ressources propres pour soutenir nos dépenses. On est déjà touché par cela, et enfin, c'est la maîtrise des principaux

ratios financiers. Le Rapporteur général en a parlé, c'est vraiment travaillé à ce que nous puissions toujours aller dans ce sens et je crois que c'est l'orientation, c'est le cap fixé.

Pour l'exhortation, c'est sur deux aspects. On constate que le - Gouvernement fait des efforts, mais on gagnerait à en faire davantage. C'est la maîtrise de la masse salariale. Le rapporteur général en a également parlé, la pression fiscale aussi, surtout que nous sommes dans un contexte particulier, nous sommes en économie de guerre, nous devrons seulement financer la paix, mais nous devrons aussi, en finançant la paix, nous devrons lever les ressources et continuer de vivre. Vous voyez, nous sommes à cette croisée. Dans ce contexte, ce sont des aspects importants à prendre en compte.

Excellence, si vous le permettez, j'allais appeler dans les exhortations, deux autres points. C'est la faiblesse du taux d'absorption au niveau des CAS (Comptes d'affectation spéciale). Vous voyez que le rapport met un focus dessus. Si le Gouvernement peut être regardant sur ces aspects, je crois que ce serait bien. Sans oublier bien sûr les énormes manques à gagner générés par les exonérations. C'est donc une discussion qui est toujours permanente entre le Gouvernement et l'ALT pour qu'on puisse être très regardant et faire des économies d'échelle quand on comprend l'étendue des urgences du développement à faire au niveau de notre pays. C'est vraiment un cri de cœur.

La seule question, c'est en lien avec l'accès à l'eau potable. Le Gouvernement sait bien que nos populations éprouvent d'énormes difficultés, que ce soit en ville ou en milieu rural, pour accéder à l'eau potable. Nous avons vu que le Gouvernement est sensible à cela, dans la mesure où il y accorde une attention toute particulière. Notre intérêt réside au niveau du CAS 143 où il n'y a pas d'approvisionnement, monsieur le Ministre, pour les années 2026, 2027 et 2028. Dans la démarche de la CDD, en interagissant avec le Ministre responsable du portefeuille, nous avons été rassurés qu'il s'agissait d'une erreur ; mais à la présentation du rapport final, nous trouvons que l'erreur persiste. Est-ce que le Gouvernement peut bien nous rassurer sur cette question en lien avec l'accès à l'eau potable qui appelle aussi l'assainissement et l'hygiène.

Excellence Monsieur le Président, voilà mon concours.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable DIALLO Ousmane a la parole.

M. Ousmane DIALLO (GC/PP)

Merci Excellence Monsieur le Président.

Félicitations à la COMFIB et au Gouvernement. J'ai deux petites questions.

Les prévisions de mobilisation des recettes internes seront-elles réellement soutenables dans un contexte nouveau sans accroitre la pression fiscale sur les acteurs économiques ?

Quelle disposition le Gouvernement prévoit-t-il pour préserver le pouvoir d'achat des populations et la vitalité des activités économiques des PME ?

Merci Monsieur le Président.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable GUITI Lassina a la parole.

M. Lassina GUITI (GC/FDS)

Merci Excellence Monsieur le Président.

Je voudrais à la suite de tous les autres, remercier la commission qui a fait le travail et également le ministère en charge du dossier et ses techniciens qui ont également abattu un travail appréciable notamment en matière d'efforts de mobilisation des ressources.

Néanmoins, j'ai quelques cinq questions et je serai très court.

(Des murmures dans la salle)

La première question est en lien avec les difficultés notées par certains acteurs auditionnés en l'occurrence la problématique de la non maturité de certains projets d'investissement. Je me pose la question et je pose la question au ministre des finances, comment peut-on financer un projet non mature si on sait qu'on a des techniciens pour effectivement apprécier la maturité avant d'injecter l'argent public dans de tels projets.

Ma deuxième question est en lien avec les avis de non objection. Je voudrais rappeler que l'année passée, j'avais également posé la même question et je constate que cette année encore, pratiquement tout le monde pointe du doigt, la difficulté d'obtenir l'avis de non objection. Que peut faire le ministère pour que finalement l'année prochaine, on ne dise plus que la difficulté d'obtention des avis de non objection constitue un problème. Parce que finalement, on ne peut pas avoir le même problème chaque année et cela continue. Il va falloir qu'une solution soit trouvée et je voudrais qu'on me dise quelle peut être cette solution.

La troisième question est en lien avec le bâtiment siège de l'ALCE-LC. Il semble que le bâtiment siège de l'ALCE-LC n'est pas réceptionné définitivement. A ce que je sache, le bâtiment est déjà utilisé et je voudrais savoir quelle est la difficulté ? Qu'est-ce qui fait que jusqu'à présent, un bâtiment qui est en train d'être utilisé n'ait pas été réceptionné définitivement, surtout quand on sait que c'est le bâtiment siège de la structure nationale de lutte contre la corruption. On peut vraiment se poser des questions ; et si on peut éclairer la représentation nationale, ça sera une bonne chose.

La quatrième question est en lien avec un certain nombre de difficultés soulevées par le ministère de la fonction publique. Je lis le rapport et je vois que le ministère de la fonction publique soulève des difficultés comme étant la non tenue des conseils de direction dans certaines structures. Je me pose la question parce que c'est quand même le ministère qui est chargé de la fonction publique et donc, du bon fonctionnement de l'Administration publique. Si au sein de ce ministère encore, des structures ne tiennent pas des instances supposées être statutaires, et mieux encore, ça va plus loin, puisqu'il est dit, qu'il y a également comme difficultés, l'absence de manuel de procédure. Je sais que, avant d'arriver à l'ALT, ce même ministère m'avait formé sur la façon dont il fallait concevoir ces manuels.

Je suis donc étonné de savoir que même au sein de ce département, on a des difficultés pour avoir ces manuels alors que c'est ce même ministère qui est sensé vouloir que les gens se dotent de ces manuels.

Merci Excellence Monsieur le Président, je vais garder la cinquième question.

Merci.

Le Président

Merci cher collègue pour cette générosité.
L'honorable SANGARE Moussa a la parole.

M. Moussa SANGARE (GC/FDS)

Merci beaucoup Excellence.

J'aimerais aussi féliciter la COMFIB, le ministère en charge de l'Economie et des Finances et l'ensemble du personnel.

Monsieur le Ministre, au moment où notre justice monte en puissance, quand j'entends le non-paiement des factures transmises au Trésor, j'aimerais savoir, est-ce un vice de procédure ou un vice de forme ? Quelles sont les mesures urgentes pour régler ce problème en 2026 ?

La deuxième question est en lien avec la force unifiée de l'AES. Cette force est créée, est-ce que vous pouvez nous rassurer que le budget alloué au ministère de la défense pourra gérer conséquemment le personnel et ce qui concerne le matériel militaire et de protection individuelle ?

J'aimerais savoir aussi si avec ce budget en 2026, on pourra assister à une baisse du logement au Burkina Faso ? Car ce n'est pas facile. Au Burkina Faso, le logement coûte extrêmement cher pour la plupart de nos concitoyens.

J'avais aussi un rêve pour notre diplomatie, mais à la lecture de la question n°72 du rapport de la COMFIB, je crains que mon rêve ne se transforme en cauchemar. Il est demandé à ce niveau au Gouvernement, je cite la question :

« Que préconise le Gouvernement pour résoudre la question des retards de paiement des salaires des agents dans nos missions diplomatiques ? »

La réponse du Gouvernement dit :

« Il faut souligner qu'avant 2025, il n'y avait pas de retard de paiement de salaires dans les missions diplomatiques et postes consulaires. Les retards en 2025 sont dus à une dotation insuffisante de crédits sur cette ligne. Devant l'urgence, le Gouvernement a fait recours à une avance de trésorerie qu'il faudrait régulariser par des crédits budgétaires.

Pour le projet de budget exercice 2026, sur une évaluation réelle de 18,4 milliards de francs CFA, pour les dépenses de personnel, le ministère bénéficie d'une allocation de 12,2 milliards de francs CFA, soit un besoin supplémentaire de 6,1 milliards de francs CFA. Ce besoin supplémentaire tient compte des nouvelles mesures adoptées par le décret 2025 du 10 octobre 2025 portant conditions générales d'affectation et de séjour ainsi que les modalités de rémunération et des avantages applicables au personnel des missions diplomatiques et postes consulaires au Burkina Faso.

Ainsi, si des mesures spécifiques ne sont pas prises, les déficits aux retards de paiement se poseront en 2026. Pour éviter de tels problèmes à l'avenir, il faut doter les missions diplomatiques et postes consulaires, pas seulement les salaires, mais aussi les autres dépenses incompressibles. En effet, les projets de budget envoyés par les missions diplomatiques et postes consulaires à la centrale ne sont jamais respectés. Aussi, nous faisons un plaidoyer auprès de l'ALT pour que les budgets des missions diplomatiques et postes consulaires soient suffisamment pourvus. »

On se rappelle que depuis un certain moment, le Burkina assure la présidence de l'AES où notre diplomatie sera sollicitée.

A la lecture de ces questions, monsieur le Ministre, quelles sont les mesures spécifiques prises dans cette loi de finances pour éviter que le déficit aux retards de paiement ne se pose à nouveau en 2026.

Qu'est-ce qui est prévu pour doter nos missions diplomatiques et postes consulaires pour les dépenses dites incompressibles et enfin, qu'est-ce-qui explique que les projets de budget envoyés par nos missions diplomatiques et postes consulaires au niveau de la centrale ne soient jamais respectés ?

Pour finir, je propose à la COMFIB, de faire l'économie du dernier paragraphe de la réponse à la question n°071.

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable KY Drissa a la parole.

M. Drissa KY (GC/PDCE)

Merci Excellence.

J'ai juste deux préoccupations.

La première est la suivante : Au titre des mesures prises pour contrer la vie chère, il y a eu des mesures prises, mais nous constatons que celles allant dans le sens de la diminution des prix des médicaments contre les affections à longue durée comme le diabète, l'hypertension artérielle et autres, il n'y a pas eu de mesures. Je ne sais pas si c'est un oubli mais en tout cas, nous nous posons la question.

Ma deuxième préoccupation, en rapport à la question numéro 8 et dont le tableau des contrats PPP durant la période 2026 à 2028, il est prévu la création d'une université polytechnique. Est-ce qu'on peut savoir le lieu où sera implantée cette infrastructure ? Et dans le tableau y afférent, il ne ressort pas le coût estimatif de la réalisation. Peut-on le savoir maintenant ?

Je vous remercie.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle a la parole.

M. Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC/PDCE)

Merci Excellence.

Avec votre autorisation, je vais féliciter la COMFIB pour le travail abattu ces derniers temps pour nous produire ce rapport que nous devons adopter ce matin.

Félicitations également au Gouvernement pour ce texte de loi.

Excellence, j'ai trois préoccupations que j'aimerais soumettre au Gouvernement. Après donc les félicitations au Gouvernement, je vais continuer à les féliciter parce qu'à la réponse à la question numéro 11 qui traite des critères d'accès aux superficies aménagées ou réhabilitées par région, le Gouvernement a affirmé que le quota genre de 30 % des superficies pour les femmes et les jeunes est respecté lorsque ces derniers en font la demande. Cette réponse m'a beaucoup réjoui le cœur et je voudrais l'exprimer au Gouvernement.

Merci, monsieur le Ministre, pour avoir porté des lunettes « genre sensible ».

Ma première préoccupation, monsieur le Ministre, sur les sept enjeux qui articulent la nouvelle politique nationale de développement, 2026-2030, dites-nous lequel est porteur du précédent second pilier du PASD à savoir, action humanitaire et solidarité nationale ? Et quelles seront les actions à court et moyen termes du Gouvernement lorsqu'on sait que la crise humanitaire est toujours d'actualité avec les nombreux déplacés internes et la solidarité nationale nécessaire.

Ma deuxième préoccupation, monsieur le Ministre, le nombre d'élèves affectés dans les établissements privés a chuté. Certains fondateurs d'établissements se plaignent du fait que la quote part de l'Etat n'est pas réglée. Pourtant, cela fait partie de la dette intérieure. Monsieur le Ministre, quel est le niveau de cette dette et combien l'Etat compte-t-il éponger cette année dans le budget 2026.

Enfin, ma troisième préoccupation, monsieur le Ministre, répondant à une question orale avec débat le 11 novembre dernier, le Ministre des sports affirmait que sur les 30 recommandations faites par la CAF suite à l'ouverture du stade du 4 août, deux recommandations restaient à mettre en œuvre. Il s'agit de l'augmentation de l'intensité de l'éclairage de la pelouse à 2000 Lux et l'installation d'un dispositif de double contrôle de sécurité.

J'aimerais savoir, monsieur le Ministre, est-ce que vous pouvez assurer la Représentation nationale que ces deux recommandations ont effectivement été prises en compte dans le budget de l'état, exercice 2026 afin que nous puissions effectivement les mettre en œuvre et en finir avec les recommandations qui nous avaient été faites.

Je vous remercie.

Le Président

Merci chère collègue.
L'honorable KABRE Aboubacar a la parole.

M. Aboubacar KABRE (GC/PDCE)

Merci Excellence pour la parole.

J'ai sept questions à l'endroit du Gouvernement. La première porte sur l'annulation automatique des crédits TVA.

Monsieur le Ministre, les crédits non réclamés dans un délai de 6 mois seront perdus définitivement. La réponse de la question numéro 26, vous affirmez que, je vous cite : « Cette réduction de délai serait bénéfique pour les entreprises bien organisées en contribuant notamment à fluidifier leur trésorerie. Cependant, monsieur le Ministre, si on tient compte du dysfonctionnement reconnu du système SYN@FOLO et que beaucoup de PME malheureusement pas très bien organisées manquent de capacité comptable pour respecter ce délai strict, est-ce que vous disposez d'une estimation des montants des crédits légitimes qui pourraient être confisqués ?

Ensuite, dans un contexte économique difficile, ne pensez-vous pas que ce manque à gagner potentiel pourrait effectivement fragiliser davantage nos entreprises ? De l'autre côté, pour les entreprises que nous pouvons considérer bien organisées, est-ce que vous disposez d'une estimation du besoin de trésorerie supplémentaire pour l'État, induit par cette accélération de remboursement ?

Quel mécanisme de liquidité prévoyez-vous pour éviter un stress de trésorerie public si toutes les entreprises demandent leur remboursement dans les délais de 6 mois ? C'était ma première question.

La deuxième question, porte sur la stratégie d'endettement et le risque de refinancement. A la réponse à la question 53, monsieur le Ministre votre stratégie d'endettement mentionne un risque de refinancement tout en optant pour des emprunts extérieurs non concessionnels pour pallier la baisse des dons, l'amenuisement des ressources concessionnelles et les possibilités limitées sur le marché financier régional, tout cela lié à la conjoncture. Sachant que la charge financière de la dette va augmenter de 13,3 % en 2026, comment comptez-vous éviter une situation où le remboursement des intérêts pourrait finir par absorber l'épargne budgétaire nécessaire au financement de la souveraineté nationale ?

La troisième question, monsieur le Ministre, je voudrais mettre en perspective, deux chiffres à savoir, le programme 103, « Promotion de l'emploi » avec une dotation de 6 milliards pour 2026, environ 0,15 % du budget et les dépenses du personnel de l'État, 1342 milliards, soit environ 34 % du budget et soulever ce qui me semble être un déséquilibre assez important.

En effet, la fonction publique absorbe 34 % des ressources du budget contre 0,15 % pour la création d'emploi privé pour 2026.

Monsieur le Ministre, un rapport d'analyse situationnelle annuel sur le marché du travail au Burkina Faso, initié par le ministère des sports, de la Jeunesse et de l'Emploi en 2022 estime que le nombre de demandeurs d'emploi qui arrivent chaque année sur le marché est estimé à 400 000 et en moyenne 16 600 jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. De ce qui précède et quand on sait que le secteur privé formel stagne en matière de création d'emplois pour diverses raisons, monsieur le Ministre, comment

réduit-on progressivement la dépendance à l'emploi public sans créer de chômage de masse dans le court terme et le moyen terme ? En d'autres termes, quelle est la stratégie réaliste pour conserver davantage le secteur privé dans l'absorption des 400 000 jeunes qui arrivent annuellement sur le marché de l'emploi au Burkina Faso ?

La quatrième question, monsieur le Ministre, le secteur primaire emploie l'essentiel de la main d'œuvre, mais contribue de façon marginale à la croissance. Ne conviendrait-il pas de réallouer plus massivement les crédits d'investissement vers la transformation agro-industrielle locale, plutôt que vers des industries de prestige comme certains stades régionaux, cela dans le but de maximiser l'effet multiplicateur sur l'emploi ?

La cinquième question, le budget autorise des exonérations ciblées pour 2026 notamment la TVA et les droits de douane sur les systèmes électroniques certifiés de facturation physique ainsi que sur les commandes publiques de semences et d'intrants agricoles auprès des coopératives. Nous savons que les exonérations sur les intrants et les systèmes de facturation sont destinés à soutenir l'agriculture et la fiscalité. Quel est le manque à gagner estimé de ces exonérations pour l'exercice 2026 et comment le Gouvernement s'assure-t-il à travers des mécanismes de suivi et de redevabilité notamment pour les coopératives, que le bénéfice de ces mesures fiscales soit entièrement transféré aux consommateurs ou aux agriculteurs afin de garantir que ces dispositifs atteignent effectivement leurs objectifs de soutien économique ?

La sixième question. A la réponse à la question 22 sur le taux de pression fiscale, le Gouvernement justifie un taux de pression fiscale faible de 16,7 % pour 2026 par rapport à la norme UEMOA qui est de 20 %. Mais dans le même temps, admet que le ressenti des contribuables est lourd en raison de la concentration de la charge sur le secteur formel.

Monsieur le Ministre, quand on sait que le taux de pression fiscale est un ratio calculé sur l'ensemble du PIB nominal, alors qu'une grande partie de ce PIB provient de l'informel et n’est pas imposée. Dans ces conditions et au-delà du ressenti, le taux de 16,7% n'est-il pas une moyenne trompeuse ?

Monsieur le Ministre, comment peut-on se référer à un taux de pression fiscale officiellement bas à la question 22, pour conclure que la fiscalité est modérée sans corriger l'effet de concentration de cette charge sur une minorité d'acteurs économiques ? Est-ce que cela ne fausse pas l'analyse de la réalité fiscale vécue, créant ainsi une rupture d'égalité devant l'impôt ?

Enfin, la dernière question, monsieur le Ministre, le programme 098, « Economie verte et changement climatique » du ministère de l'Environnement est maintenu dans la structure budgétaire sans aucun crédit financier sur 3 ans. Comment le Gouvernement compte-t-il opérationnaliser les objectifs de transition vers l'économie verte et garantir le respect de ses engagements climatiques ?

Je vous remercie, Excellence.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable COULIBALY Sié François d'Assise a la parole.

M. Sié François d'Assise COULIBALY (GC/PDCE)

Merci Excellence.

Mon collègue prédécesseur a déjà tout dit, donc je ne vais pas être long. Je commence par faire juste une observation à l'endroit de la COMFIB tout en les félicitant pour l'excellent travail.

C'est juste pour dire que la version scannée du document comporte des parties qui n'apparaissent pas, surtout à gauche des écritures. Je vois que cela a été parfois sectionné.

Ensuite je voudrais adresser les vifs remerciements à différentes régies de recettes qui permettent à notre budget de se porter de mieux en mieux et nous devons les encourager dans ce sens.

Nous devons en même temps remercier et encourager le Gouvernement dans sa dynamique de lutte contre la corruption et contre la mauvaise gestion des ressources publiques. C'est très important et il est bon que nous veillions davantage à cela, afin que le pays puisse mieux se porter.

Je voudrais faire en même temps une suggestion avant de terminer par une question.

L'initiative Faso Mêbo est vraiment une initiative qui permet de suppléer un tant soit peu, à l'insuffisance des ressources et à nous permettre d'être beaucoup plus dans l'endogénéité et de faire beaucoup avec le peu. C'est pourquoi, je voudrais inviter le Gouvernement, je l'ai déjà dit plusieurs fois à chaque loi de finances d'ailleurs, d'adjoindre à Faso Mêbo, Faso Bara parce que Faso Mêbo nous amène à contribuer surtout financièrement et en ressources. Mais pour ce qui concerne la participation active de la jeunesse ce n'est pas encore très bien en vue.

Or, le système Faso Bara amènera la jeunesse à s'organiser et à aller prêter main forte aux différents travaux sur les différents chantiers. Ce serait très important pour nous et cela va supplier d'ailleurs aux questions de ressources financières surtout.

La question par laquelle je termine porte sur la recommandation n°5 de la loi de finances 2025. À la question sur l'état de la mise en œuvre de ces recommandations de 2025, le Gouvernement répond que dans la dernière quinzaine du mois de décembre 2025, aura lieu une session de formation à l'intention des inspecteurs de divers ministères, pour montrer que les recommandations sont prises en charge.

Quelle est la situation de cette formation à la date du 27 décembre 2025. Il nous reste juste 4 jours pour terminer le mois de décembre 2025. Je pose la question pour montrer au Gouvernement tout l'intérêt que nous accordons aux recommandations qui sont faites. Ce sont des recommandations que nous faisons en vue non seulement d'améliorer ce qui est fait, mais aussi de répondre naturellement aux aspirations des populations.

Merci Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable SAVADOGO Pawindé Edouard a la parole.

M. Pawindé Edouard SAVADOGO (GC/PDCE)

Merci Excellence.

En intervenant après bon nombre d'interlocuteurs, je pense que mes préoccupations ont été prises en compte. Cependant, je voudrais faire un petit commentaire et une suggestion. Pour ce qui concerne les différents tableaux de prévisions, que ce soit de dépenses ou de recettes par programme, il ressort par moment au niveau déconcentré, Haut-commissariat de Zandoma. Je pense que l'année passée, lors de l'adoption de la loi de finances, j'ai soulevé la préoccupation. Je pense que le nom, c'est Zondoma et non Zandoma. Il faudrait que le Gouvernement essaye de corriger cela parce que pour un document officiel, il est bon que l'écriture correcte puisse être transcrite.

Enfin un commentaire, c'est féliciter le Gouvernement pour le choix audacieux ou on va dire, assumé, dans le budget qui ne couvre pas forcément les dépenses. Nous voyons par moment des critiques, surtout pour ce qui concerne les fonds alloués aux structures de contrôle. Il est normal que la Représentation se questionne sur cet aspect parce que ce sont ces structures qui permettent de comprendre que les fonds que la Représentation a accordé aux différents sectoriels sont bien gérés. Nous voulons du même coup nous assurer que nos autorités qui dépensent ces fonds soient à l'avenir protégées parce qu'avec l'action de ces corps de contrôle, tous ceux qui sont au niveau de la chaine décisionnelle sont un peu plus protégés. Que vraiment le Gouvernement travaille à ce que ces corps de contrôle à l'interne puissent faire leur travail comme il le faut.

Merci Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci cher collègue.
L'honorable BAMOUNI Esther a la parole.

M. Esther BAMOUNI/KANSONO (GC/FVR)

Merci Excellence Monsieur le Président pour la parole.

J'ai également sept petites questions et je me joins aux autres pour les félicitations à l'endroit de la commission et du Gouvernement.

La première question, monsieur le Ministre, c'est au niveau du ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi. Il est noté comme difficultés, l'opposition des communautés à l'occupation du site du Fonds national pour la promotion du Sport et des Loisirs. Et aussi sur ce même site comme difficultés, il y a des contraintes techniques liées à la nature même du sol. C'est-à-dire que même s'il n'y avait pas l'opposition des communautés, il y a les contraintes techniques liées à la nature même du sol du site de réalisation. Qu'est-ce qui est prévu pour remédier à ces contraintes.

Au niveau de la Fonction publique, il est noté l'indisponibilité des acteurs pour la tenue des cadres de concertation. Et vous savez que pour atteindre les objectifs, il faut des cadres de concertation. Et, il est noté qu'il y a l'indisponibilité des acteurs. Qui sont ces acteurs et qu'est-ce qui explique leur indisponibilité ?

Il est noté l'insuffisance du matériel pour l'opérationnalisation du RAMU. On dit que le lancement est prévu pour le 1er février 2026. Du coup, j'ai une inquiétude. Pensez-vous qu'on puisse tenir à court, moyen et long terme et réussir ce RAMU ? J'ai une petite inquiétude lorsqu'on dit qu'il y a une insuffisance de ressources matérielles et financières alors que le lancement est prévu à partir du 1er février.

Au niveau de l'administration territoriale et de la mobilité, il est noté comme difficultés, la suspension du processus de transfert des ressources aux collectivités territoriales pour l'acquisition de vivres et des cartables minimum pour les écoles. Il y a eu pas mal de difficultés et il y a eu une suspension au niveau de ces transferts et le ministère soulève cela comme une difficulté. Qu'est-ce que le Gouvernement compte faire pour remédier à cette difficulté parce que les élèves ont besoin de vivres et des cartables minimum à bonne date pour de meilleurs résultats scolaires.

Ensuite au niveau de la santé, monsieur le Ministre, quelle est la part du crédit du CAS numéro 128 ? C'est-à-dire le fonds d'appui au développement du système de santé spécifiquement orienté vers la santé maternelle, la santé sexuelle et reproductive, la prise en charge des VBG et la santé mentale des femmes dans les zones à fort déplacement de population.

Au sein des programmes, solidarité nationale, gestion des catastrophes, crise humanitaire et famille au niveau du ministère de l'Action sociale et de la solidarité nationale, quelle part de crédit est spécifiquement liée et destinée aux femmes déplacées internes, veuves, chefs de ménage, et survivantes de VBG.

Ensuite, est-ce que le Gouvernement envisage institutionnaliser un rapport budgétaire sensible au genre qui sera annexé à la loi de finances à partir de 2026 afin d'analyser l'impact différencier des mesures fiscales et des dépenses publiques sur les femmes et les hommes ?

Enfin, monsieur le Ministre, au niveau des sectoriels, on ne perçoit plus de lignes approvisionnées pour les activités dédiées à la cellule genre. Pourquoi cela ? Qu'en est-il exactement ?

Merci bien Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci chère collègue.

Enfin, l'honorable TINDANO Yentéma Arnaud a la parole.

M. Arnaud Yentéma TINDANO (GC/PP)

Merci Excellence Monsieur le Président pour la parole.

Étant le dernier à prendre la parole, je dois dire qu'il y a bon nombre de mes collègues qui ont déjà pris en compte mes préoccupations. Je vais avoir trois préoccupations qui vont s'étaler comme suit.

Le rapport de la COMFIB fait état du fait qu'il y a une difficulté majeure dans l'exécution des marchés publics et je crois que cette question revient très souvent.

La question de la difficulté d'exécution ou plutôt de mise en œuvre de la commande publique et une des raisons de la non absorption de certains budgets.

Par rapport à cette question, il y a quelques éléments qui reviennent très souvent que je vais présenter qui vont peut-être susciter un questionnement qui va nous amener à améliorer nos textes certainement à l'avenir. C'est la question de la mercuriale qui revient très souvent, et qui est même soulevée par les sectoriels au niveau du Gouvernement qui entend même par moment avoir des mercuriales propres à leurs sectoriels parce que c'est très difficile de pouvoir exécuter les travaux dans les sectoriels.

Il y a la question de la méthode de passation de nos marchés publics. Aujourd'hui, quand je fais un tour sur la revue des marchés publics, normalement dans la période où nous sommes, les entreprises devraient se ruer sur les marchés qui sont lancés, mais on se rend compte qu'il y a beaucoup de marchés qui sont lancés mais qui sont déclarés infructueux parce que les gens ne soumissionnent même pas. Il y a deux raisons principales :

- la première raison, c'est la question de la dette intérieure qui ne rassure pas les entreprises ;
- la deuxième raison, c'est la question de la méthode de l'offre. Offre la moins disante ou offre la plus avantageuse et la moins disante. Je ne sais plus comment formuler cela, mais ce sont des questions qui entravent véritablement la question de la bonne marche de la mise en œuvre de la commande publique dans notre pays.

Je voudrais passer outre cette question pour aller au niveau de la réponse à la question n°08 qui a fait étalage de la liste des projets qui seront contractés en partenariat public privé (PPP) entre 2026 et 2028. Quand j'ai fait le tour du tableau, j'ai vu au niveau du total général en bas, « le montant total à contracter s'élève à un peu plus de trente un mille milliards. » Je ne sais pas s'il y a des erreurs ou bien c'est le montant exact ; il est tellement vertigineux que j'ai moi-même eu des vertiges. Je voudrais vraiment que monsieur le Ministre puisse nous donner un certain nombre d'explications par rapport à cela et comment est-ce que cela va marcher afin que nous puissions rester dans une certaine forme d'équilibre.

Je vais maintenant chuter au niveau de la défense pour dire que jusqu'en 2024, le département de la Défense nous assurait de l'imminence d'un projet de loi de programmation militaire. Nous sommes en 2025 et jusque-là, il n'y a pas ce projet de loi. Nous voudrions juste savoir, est-ce que le Gouvernement a renoncé à ce projet de loi de programmation militaire ? Si oui, pourquoi ?

Merci Excellence Monsieur le Président.

Le Président

Merci chers collègues.

Nous sommes au terme de la liste des intervenants.

Je passe la parole à la Commission des finances et du budget pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

Allez-y chers collègues.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition.

Nous avons eu droit au niveau de la COMFIB à un certain nombre de questionnements et même à certaines suggestions, propositions pour améliorer certains aspects.

Je prends la question n°71 concernant la préoccupation de l'honorable SANGARE Moussa. Effectivement, au niveau du dernier paragraphe de la réponse du Gouvernement, l'Assemblée législative de transition a été interpellée pour les crédits insuffisants au niveau de nos missions diplomatiques et postes consulaires.

Je voudrais dire au collègue SANGARE que cette question a été débattue lors de l'audition du Ministre des Affaires étrangères. Nous avons même déploré l'insuffisance des crédits qui se chiffraient à peu près à cent

milliards (100) successivement sur trois ans. Nous avons effectivement discuté cet aspect.

Quand nous avons reçu le budget après arbitrage, il n'y a pratiquement pas eu d'augmentation en matière de crédits et même qu'il y a eu une diminution. C'est pour dire que faire économie de ce dernier paragraphe à savoir le plaidoyer auprès de l'Assemblée, on peut bien aussi l'accepter parce que de notre point de vue, nous l'avons suffisamment discuté et je dirais quelque part qu'on n'a pas eu gain de cause.

Quant à la suggestion faite par l'honorable COULIBALY Sié François d'Assise, c'est bien cela ***(Rires)*** François. Il est François et non Françoise. La version scannée du document, nous prenons acte effectivement si le document ne rend pas bien le contenu à cause du fait qu'il a été scanné un peu maladroitement, nous allons en tenir compte.

Voilà, je pense que c'est pratiquement les questions qui nous étaient posées sur la partie.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

D'accord merci bien Excellence.

Je voudrais peut-être apporter la précision également à l'attention de l'honorable GANSONRE que le taux de 20,18% mentionné dans le rapport concerne les secteurs de productions qui sont l'économie, la production sylvo-pastorale, la transformation industrielle et artisanale. Et ce n'est pas seulement au niveau du ministère de l'agriculture. Le Gouvernement certainement apportera des précisions dessus.

Monsieur le Président, nous en avons terminé avec les questions concernant la COMFIB.

Le Président

Merci beaucoup monsieur le Président de la COMFIB.

Je remercie le Président et les membres de la Commission des finances et du budget pour le travail abattu. La loi de finances nous est parvenue dans les délais assez restreints. Malgré tout, la Commission des finances et du budget et l'ensemble des commissions saisies pour avis ont travaillé d'arrache-pied pour qu'aujourd'hui 2025, nous puissions examiner cela en plénière. Soyez-en remercier.

A présent, je donne la parole au Gouvernement pour répondre aux questions des députés. Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

M. Aboubakar NACANABO
Ministre de l'Economie et des Finances

Merci bien Monsieur le Président.

Bonjour à tout le monde.

Merci à tous les honorables députés qui ont posé des questions pertinentes et c'est avec plaisir que nous allons apporter des réponses à ces questions.

Mais je voudrais avant tout, dire merci à la COMFIB pour toutes les diligences qui ont été mises en œuvre pour que nous puissions aboutir aujourd'hui à cette plénière comme le Président l'a souligné. Effectivement, nous reconnaissons avoir amené le budget avec un retard. Cela est dû à la nécessité de faire quelques ajustements internes pour faire en sorte que le budget puisse refléter les ambitions du moment.

Je pense que les travaux que nous avons réalisés avec la COMFIB ont permis d'apporter beaucoup d'améliorations et des recommandations ont été donc formulées. Nous avons bien noté celles-ci et allons les prendre en compte parce que nous sommes convaincus que c'est tous ces efforts mis ensemble qui permettent de faire en sorte que notre pays puisse aller de l'avant.

Je vais donc revenir aux différentes questions en commençant par la question de l'honorable OUEDRAOGO Souleymane qui demande des éclairages sur la baisse de la dotation budgétaire du Ministère des Infrastructures dans le contexte où le Président du Faso met l'accent sur le développement d'infrastructures résilientes au profit de nos populations.

Je voudrais dire qu'il n'y a pas de contradiction. Peut-être que c'est sur la communication des chiffres qu'il faut apporter des précisions parce que si vous analysez la réalisation des infrastructures uniquement sur la base du budget du Ministère des Infrastructures, vous ne prenez en compte qu'une partie. Il faut qu'on raisonne programme infrastructure. Et le programme infrastructure est réalisé aussi bien par le Ministère des Infrastructures que par l'initiative « Faso Mêbo ». Le budget de l'initiative « Faso Mêbo » n'est pas dans le budget du Ministère des Infrastructures. C'est cela qui explique cette baisse. Sinon au contraire, avec tout ce qu'on a comme ambition en matière d'infrastructures, le budget a carrément augmenté. Et comme vous l'avez constaté l'autoroute Ouaga-Bobo a été lancée et le Président a ainsi mobilisé deux cent milliards pour la première tranche, celle de 2026 de l'autoroute et cela sera fait.

Donc nous pensons que le programme infrastructure, c'est l'un des programmes qui a connu le plus grand bond mais le budget du Ministère des Infrastructures naturellement n'a pas augmenté parce que cela s'est retrouvé dans « Faso Mêbo ».

L'honorable GANSONRE Marc Bertin a relevé l'augmentation du budget du Ministère de l'Agriculture et a demandé des précisions sur des investissements dans ce budget.

Il faut dire que les investissements représentent 84%. Parce qu'au niveau du secteur agricole, l'aspect véritablement important, ce sont les aménagements qu'il faut faire, c'est également des équipements qu'il faut mettre à la disposition des producteurs. Donc, ce qui fait que 84% de ce budget a été alloué aux investissements.

A côté de ce qu'on a alloué au niveau du ministère, il y a d'autres initiatives qui sont développées pour accompagner le secteur agricole. Vous avez par exemple la relance de la SOBIMAP qui était la CAIMA avant, qui est aujourd'hui, en bonne position pour assurer l'approvisionnement en intrants pour nos producteurs. Et comme vous le savez, la SOBIMAP a aujourd'hui le monopole de l'importation des intrants et les capacités lui ont été données avec l'accompagnement de l'Etat pour lever les ressources afin de faire en sorte que l'approvisionnement en intrants puisse être une réalité.

A côté, vous avez la société d'exploitation de phosphate qui accompagne dans le mélange. Vous avez la SONAGESS qui travaille à faire des achats bord-champ pour faire en sorte que la bonne production qui a été faite cette année, ne se retrouve pas ailleurs et qu'on puisse l'utiliser pour réguler les prix afin de faire en sorte que l'inflation ne touche les produits alimentaires. Et vous avez la SONATER qui fait des efforts pour mettre à disposition les équipements agricoles et l'ONBA également pour la construction des barrages.

Je pense que si on veut analyser de façon globale tous les efforts fournis dans le secteur agricole, il faut tenir compte de tout cela et nous pensons que c'est ce qui va permettre d'atteindre l'autosuffisance alimentaire et de faire en sorte que nous puissions développer l'agro-industriel.

Le député HIEN Diédon Alain a relevé un certain nombre de points qui sont pertinents notamment la maîtrise de la masse salariale. Je pense que, quand on regarde de 2020 à maintenant, il y a eu beaucoup d'efforts dans la maîtrise de la masse salariale. Progressivement, le ratio masse salariale sur recette fiscale est en train de tendre vers la norme communautaire qui est de 35% ; là on est à un peu plus de 40% mais dans nos projections en 2028, nous pouvons être à 35%. Quand vous constatez aujourd'hui, en fait l'augmentation de la masse salariale est due aussi au recrutement, notamment en ce qui concerne les forces de défense et de sécurité où il y a eu des recrutements assez importants. Vous avez des corps où il n'y avait pas véritablement de recrutement les années passées mais les deux dernières années, il y a eu beaucoup de recrutement.

Dans le domaine de l'agriculture et également dans le domaine des TIC ; donc tout ce qui est informaticien, on en recrute des centaines parce que nous sommes engagés dans un vaste processus de digitalisation et la question de la qualité de la main d'œuvre est essentielle. C'est tout cela mis ensemble qui permet de maîtriser la masse salariale mais d'aller progressivement. Quand on recrute normalement, il y a une augmentation qui va s'en suivre.

Vous avez également parlé du taux de pression fiscale. Sur le taux de la pression fiscale, il y a deux avis contradictoires entre les honorables députés. Certains estiment que le taux n'a pas encore atteint la norme communautaire qui est de 20% donc il y a une marge de progression. D'autres estiment que le taux est élevé. Je pense que cela se comprend des deux côtés.

Ce qu'il faut dire, c'est que des efforts sont fournis pour mieux organiser la collecte de l'impôt, faire des reformes structurantes pour accompagner toute la dynamique de collecte, de sorte à ce qu'on puisse collecter l'impôt juste. Ce qui se passe aujourd'hui, c'est qu'on a la fraude qui est toujours présente. Il faut travailler à la traquer. Et c'est pour cela que nous sommes en train de travailler à mettre à dispositions, des plateformes pour mieux maîtriser la collecte de l'impôt que ce soit au niveau de la douane avec smart-douane qu'on est en train de développer, ou que ce soit au niveau de la DGI avec la facture électronique. Ces deux instruments vont contribuer véritablement à améliorer la collecte de l'impôt sans avoir besoin d'augmenter les taux. Nous pouvons déjà avoir une meilleure collecte sur la base d'une meilleure organisation du dispositif actuel.

Le taux d'absorption au niveau des CAS. Il faut dire que le taux d'absorption au niveau des CAS tel que relevé a un lien direct avec la question des avis de non objection qui a été posée parce que beaucoup de CAS sont abondés par les ressources des partenaires. Il y a eu quelques difficultés sur les avis de non objection mais, je pense que ces derniers mois, on est en train d'avoir une bonne maîtrise et progressivement, cela devrait aller.

Pour le CAS « eau potable » CAS 143, il faut dire que celui-ci est alimenté sur la base de ressources, objet d'une convention et cela prend fin en 2026.

Donc nous ne pouvons pas inscrire des montants tant qu'on n'a pas signé une nouvelle convention. Il y a des négociations en cours, c'est pour cela, qu'en 2027- 2028, il n'y a pas eu d'inscription. Cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas d'eau potable à disposition. Non ! Si à la fin, on n'a pas pu avoir des ressources avec les partenaires, on s'organisera en interne pour y faire face.

Vous savez qu'on a signé un contrat plan avec l'ONEA pour accompagner la dynamique de disponibilisation d'eau potable un peu partout. Je pense qu'il n'y a pas d'inquiétude à ce niveau même si le compte CAS n'est pas abondé par les partenaires, l'Etat trouvera les moyens pour le faire.

L'honorable DIALLO Ousmane demande, est-ce que les prévisions de recettes internes vont permettre de préserver le pouvoir d'achat des populations. C'est une question très importante, parce qu'en réalité, tout ce qu'on fait, c'est pour le bien-être des populations. Si les politiques publiques qui sont mises en œuvre ne permettent pas d'améliorer la situation des populations, on aura échoué. Justement, on recherche la croissance en même temps que la maîtrise de l'inflation. Et quand vous regardez par exemple cette année, on n'est pas en inflation, on est en déflation de 0,5%. Et cela veut dire que, quand on compare le niveau des prix à fin 2025 avec celui de fin 2024, il y a eu une baisse de 0,5%. Cela montre qu'il y a un ensemble d'efforts qui sont fournis.

Quand vous regardez l'inflation, l'élément essentiel c'est l'inflation sur les produits alimentaires. Cette année, tous les efforts qui ont été fournis au niveau du Ministère de l'Agriculture ont permis d'avoir aujourd'hui une production céréalière de plus de sept millions de tonnes. Avec cela, nous pensons qu'il y aura une bonne disponibilité de céréales et les prix vont baisser et vous le constater déjà sur les marchés.

Actuellement, la SONAGESS est en train de faire des achats bord-champ auprès des producteurs afin de faire des stocks qui vont être utilisés pour réguler le marché. Donc tout cela va contribuer véritablement à améliorer le pouvoir d'achat des populations.

On a également parlé des « Faso Yaar » qu'on va mettre en œuvre en 2026 ; tout cela c'est dans l'objectif véritablement de faire en sorte d'avoir une maîtrise des prix pour qu'il n'y ait pas une flambée qui va éroder le pouvoir d'achat des populations. Toutes les actions qui sont menées aujourd'hui, c'est dans ce sens et nous pensons qu'on est sur la bonne voie.

Alors le député GUITI Lassina a posé la préoccupation liée à la non maturité de certains projets. C'est vrai, mais il faut que je le dise de façon générale, les préoccupations que le Rapporteur général a présentées comme étant les préoccupations des ministères, je dirais que les ministères ne se reconnaissent pas dans ces préoccupations. Pourquoi ?

Parce que ce sont des questions qui ont été posées aux services techniques non validées par les ministres. Il y a des ministres dans la salle qui sont surpris qu'on dise qu'il y a telle ou telle chose. Non ! Il faut qu'on regarde quand on veut présenter une situation comme étant une préoccupation d'un ministère, qu'on fasse valider par le premier responsable. C'est lui qui participe au Conseil des ministres, c'est lui qui connait les grandes orientations. Donc, s'il est mis à l'écart et les questions sont posées aux services techniques sans faire valider par le ministre, il peut y avoir des écarts effectivement dans les réponses.

Quand on regarde une préoccupation selon laquelle par exemple, les cadres de concertations ne sont pas tenus ! Un ministre ne viendra pas poser une telle préoccupation. C'est à lui de s'organiser pour que les cadres de concertation soient tenus. Et vous avez vu qu'il y a beaucoup de questions qui sont revenues dessus. Je voudrais suggérer que pour la prochaine fois, pour ces préoccupations, il faudra véritablement faire valider par les ministres parce que ce sont eux qui sont les chefs de départements et qui peuvent dire si cela est véritablement une préoccupation. Cela revient en tout cas sur beaucoup de points, je souhaite que pour la prochaine fois, on puisse regarder ensemble. Quand les services techniques envoient directement, ils peuvent ne pas avoir toutes les informations qui permettent de poser les préoccupations.

Les avis de non objection, c'est une question pertinente mais, ce qu'on est en train de faire, désormais le ministre des finances est gouverneur dans les différentes banques qui doivent délivrer les avis de non objection. Et j'ai dit aux ministres de toujours me saisir. Tous les ministres qui m'ont saisi pour les avis de non objection ont eu satisfaction dans un délai assez raisonnable. Maintenant, peut-être que c'est une question de communication et on retravaillera dessus pour qu'en 2026, la question des avis de non objection ne soit pas encore posée parce que cela retarde les projets.

Vous avez relevé la question du siège de l'ASCE-LC non réceptionné. C'est vrai, le siège n'a pas été réceptionné pour essentiellement deux raisons : la première, c'est qu'il y a eu des malfaçons qui ont été identifiées et la deuxième, c'est qu'il y a des remontées d'eau au niveau du sous-sol. C'est tous cela qui a constitué des difficultés. Il y a eu des échanges avec l'entreprise, mais à ce stade, il y a des difficultés pour que l'entreprise accepte de corriger ces malfaçons. Donc il y a des réunions qui ont été tenues pour trouver des solutions.

Mais on dira peut-être que, l'ASCE-LC aussi s'est précipitée pour occuper le bâtiment parce qu'il aurait fallu qu'on lève les malfaçons avant d'occuper le bâtiment. C'est cela la difficulté mais, on est en train de travailler avec les services de l'ASCE-LC et l'entreprise pour trouver des solutions.

Les difficultés soulevées par la fonction publique, non tenue des conseils de directions, je passe dessus puisque ce n'est pas une vraie préoccupation.

L'honorable SANGARE Moussa a relevé au niveau de la justice, le non-paiement des factures transmises au trésor. C'est comme je l'ai dit, si l'information n'est pas validée par le ministre, cela pose un problème. J'ai échangé avec le ministre, il n'y a aucune facture que la justice a envoyée au niveau du trésor et qui est en souffrance.

<u>Le Président</u>

Monsieur le Ministre !

M. Aboubacar NACANABO
Ministre de l'Economie et des Finances

Oui.

Le Président

Sur ce point, je voudrais relever quelque chose pour qu'on se comprenne. Vous avez relevé à deux reprises que la commission a relevé un point concernant la concertation non tenue et que les ministres ne se reconnaissent pas et ce serait des propos tenus par les techniciens. Avez-vous reçu les rapports de la commission avant la plénière de ce jour ?

M. Aboubakar NACANABO
Ministre de l'Economie et des Finances

Monsieur le Président, nous avons reçu les rapports mais, il faut dire que nous avons aussi focalisé notre attention vraiment sur les points essentiels au regard du délai et de toutes les contraintes que nous avions. Donc, cela fait que les points qui ont été soulevés, nous les avons découverts et si on avait pu discuter en son temps, je pense que nous aurions apporté des corrections.

Le Président

Je pense que le Rapporteur général voulait réagir dessus avant que vous ne puissiez poursuivre.

M. Aboubakar NACANABO
Ministre de l'Economie et des Finances

Bien noté.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Excellence, on s'apprêtait à vous passer une note justement à ce point. Parce qu'il y a une procédure. Quand nous recevons les équipes techniques,

ils répondent à un questionnaire qu'on leur ait déjà envoyé. Ils viennent et valident leurs réponses. Ensuite, ils nous font un retour des réponses aux questions par écrit. Donc nous recevons les réponses à ces questionnaires par écrit.

De notre point de vue, les réponses que nous recevons, c'est une affaire interne au ministère. Nous ne pouvons pas comprendre qu'on ait reçu des réponses par écrit et qui n'aient pas été validées par le ministre. On ne peut pas comprendre cela ; c'est une cuisine interne. Et donc, quand on nous dit que les ministres ne se reconnaissent pas dans les difficultés spécifiques que nous avons mentionnées, nous sommes quand même surpris.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur général.

Monsieur le Ministre, vous pouvez poursuivre.

M. Aboubakar NACANABO
Ministre de l'Economie et des Finances

Merci beaucoup Monsieur le Président.

Merci monsieur le Rapporteur général pour ces précisions.

Je pense que pour la prochaine fois, on prendra les dispositions pour que les réponses qui vont vous être envoyées soient validées au niveau du Gouvernement. Donc c'est un dysfonctionnement à notre niveau et nous prenons acte pour apporter les corrections nécessaires.

Je reste sur les questions de l'honorable SANGARE Moussa qui a également posé la question sur le budget de la diplomatie. Je pense qu'en partie, des éléments de réponses ont été apportés par la COMFIB mais, ce que je voudrais dire, c'est qu'en ce qui concerne le Ministère des Affaires étrangères, vous avez dû noter qu'en cours d'année 2025, il y a eu des reformes qui ont été engagées et qui touchent notamment tout ce qui est dépense liée au personnel et aux membres des familles.

Dans ce contexte, naturellement l'impact c'est une diminution de la masse salariale et cela a impacté le budget à la baisse. Les insuffisances qui ont été relevées, c'est notamment le fait qu'on relève que les budgets envoyés par les ambassades à la centrale ne sont pas toujours respectés. Il faut dire que la question du budget, c'est une question d'arbitrage. Si les gens envoient les besoins à la centrale, ils sont obligés d'arbitrer parce qu'on ne peut pas prendre en compte tous les besoins.

Donc, il y a forcément certains besoins qui vont faire l'objet d'arbitrage et on retiendra l'essentiel au niveau même du Ministère des Affaires étrangères. Du ministère des affaires étrangères au niveau des finances également, il y a des arbitrages qui vont être réalisés. C'est compte tenu de tout cela, que les ambassades estiment que les besoins n'ont pas tous été pris en compte. Mais c'est tout à fait normal et c'est ce qui se passe aussi avec toutes les structures.

Ce que je voulais également ajouter en ce qui concerne le Ministère des Affaires étrangères, il y a des réorganisations qui vont continuer notamment en termes de présence du Burkina dans certains pays et tout cela va permettre de prendre en compte les impacts au niveau du budget. Donc, je pense que de façon générale, c'est ce qui explique la baisse qui a été constatée. Mais, je ne pense pas que cela va affecter vraiment le rayonnement diplomatique du Burkina. Tout ce qui peut être fait comme effort pour accompagner ce ministère afin qu'il accomplisse convenablement sa mission va être fait.

Vous avez également relevé en ce qui concerne la force unifiée de l'AES, est-ce que le budget a été prévu ? Oui. Pour le fonctionnement de la force unifiée, les trois pays devraient apporter des contributions et tous les trois pays ont apporté leurs contributions. Maintenant pour ce qui concerne leurs équipements et tout, il s'agit d'une mutualisation des moyens des trois pays et nous pensons que cela pourra se faire de façon convenable.

L'honorable KY Drissa a posé des questions sur les mesures prises pour contrer la vie chère. Notamment en ce qui concerne le prix des médicaments et certaines maladies comme le diabète et l'hypertension.

De façon générale, les mesures prises pour contrer la vie chère, j'en ai déjà parlé en ce qui concerne les produits alimentaires.

Pour le domaine de la santé, en cours d'année, il y a eu beaucoup d'efforts pour réduire le prix de plusieurs actes de santé notamment en ce qui concerne les dialyses et autres. Mais c'est vrai, vous avez relevé le diabète et l'hypertension qui n'ont pas été prises en compte, mais je pense que c'est de façon progressive parce que la question de la prise en charge de la santé est une question essentielle mais les ressources ne sont pas toujours disponibles dans l'immédiat pour résoudre tous les problèmes., On essaie d'aller progressivement. Cela va permettre de faire en sorte que là où il y a déjà une grande partie de la population qui est concernée qu'on puisse faire quelque chose. C'est ce qui explique que nous continuons malgré toutes les difficultés à allouer des dizaines de milliards pour la gratuité des soins parce que cela est essentiel pour certaines couches de la population. Donc la question du diabète et de l'hypertension aussi, avec le ministère de la santé, on pourra regarder pour voir si quelque chose peut être faite dans ce sens.

Pour les contrats PP, il y a la construction d'une Université polytechnique. Vous avez demandé le lieu où elle sera implantée et le coût estimatif.

Il faut dire que pour les contrats PP, on est en train de travailler à actualiser parce que l'université Polytechnique dont vous parlez en réalité a été retirée de la banque des projets PP, cela sera réalisé par les ressources publiques. Si vous avez suivi, au Conseil de ministres passé, il y a eu des autorisations qui ont été accordées pour la réalisation de travaux à hauteur de plus de trente milliards pour cette Université de technologie. Je crois qu'il y a un besoin d'actualisation de nos listes des PP qu'on est en train de prendre en charge.

Je profite répondre en même temps à la question de l'honorable TINDANO Y. Arnaud sur le montant des PP de trente-un milliards.

Il faut dire qu'en fait, ce ne sont pas des montants à contractualiser. Ce n'est pas vraiment de cela qu'il s'agit. On essaie d'identifier les projets et on met les coûts de chaque projet.

Donc on dit, voici les projets que nous souhaitons faire passer en PP et donc c'est ce coût total que vous avez. Mais cela ne veut pas dire que tout de suite on va contractualiser les projets sur la base de trente-un milliards. Non, on discute avec les partenaires, les projets que les partenaires vont bien vouloir prendre, également la modalité de PP parce que comme vous le savez, il y a plusieurs modalités. Il y a les PP à paiement public qui peuvent affecter directement le budget de l'Etat, mais il y a des PP à paiement par les usagers, qui n'affectent pas le budget de l'Etat.

Donc le montant global qui a été donné, on peut dire que ce sont des intentions au regard bien sûr des projets que nous avons pu identifier ; mais à la mise en œuvre, on va sélectionner. Ce qui va affecter le budget, on regardera en fonction de nos capacités et ce qui est à paiement usagers aussi, on en discutera avec les partenaires pour voir les modèles financiers si cela correspond et même s'assurer que le projet en question constitue une priorité parce que les priorités évoluent en fonction de la situation.

L'honorable TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle a relevé sur les sept enjeux de la politique nationale de développement, lequel porte sur le pilier II du PASD notamment en ce qui concerne l'action humanitaire. Il faut dire que l'approche du Gouvernement sur l'action humanitaire a évolué. On a considéré l'action humanitaire maintenant comme une action transversale, mais avec un ancrage important dans le pilier développement du capital humain.

D'abord, les sept enjeux ont été organisés en quatre piliers. Il y a un pilier qui porte sur le développement du capital humain. Donc l'encrage de l'action humanitaire se trouve là-bas. Mais en réalité, l'action humanitaire va se retrouver aussi dans les autres piliers notamment tout ce qui concerne le pilier Sécurité-paix-cohésion sociale.

Également le pilier « Réforme de la gouvernance » parce que dans ce pilier, il y a les questions liées aux investissements pour le secteur agricole et autres. Et tout ce qu'on fait comme investissement pour le secteur agricole au profit des personnes déplacées se retrouve à ce niveau. Donc c'est transversal avec un encrage au niveau du pilier « Développement du capital humain ».

On n'a pas véritablement identifié un pilier clairement « Action humanitaire » au regard de l'approche du Gouvernement sur la prise en charge de cette question.

Au niveau du sport, vous avez relevé deux recommandations issues des échanges que le Ministre des Sports a eu avec vous, notamment l'augmentation de l'intensité de l'éclairage et le double contrôle du dispositif. Il faut dire qu'en ce qui concerne les travaux du stade du 4 août, tous les éléments qui devraient être pris en charge, le ministère nous a approché avec une requête pour l'accompagner en 2025 et la requête a été prise en compte. Donc nous pensons que dans ce sens, on n'a pas forcément besoin de faire une budgétisation sur 2026.

Pour le crédit TVA, l'honorable KABRE Aboubacar a relevé le fait qu'on a réduit le délai à six mois et que cela peut poser problème aux entreprises parce qu'elles ne sont pas bien organisées notamment les PME.

Il faut peut-être situer le contexte, le crédit TVA à plus de 95%, c'est pour les sociétés minières. Ce sont de grosses sociétés très bien organisées. Donc la réduction du délai ne leur pose pas de problème parce que ce sont des sociétés qui ont une comptabilité bien tenue et qui ont même des conseils fiscaux qui les accompagnent pour la question du remboursement du crédit TVA.

Les PME qui sont concernées, c'est notamment quelques industries qui font de l'exportation parce que le crédit TVA est remboursé pour les entreprises exportatrices. Et en général, pour ces entreprises, ce n'est même pas les montants importants, le délai de 6 mois devrait être largement suffisant. Il faut dire que les déclarations de TVA se font au mois et ce sont les déclarations mensuelles qui font sortir les crédits TVA. Donc en réalité, même si on dit que le crédit doit être remboursé au mois, les entreprises doivent pouvoir s'organiser pour le faire. Je pense que cela ne pose pas de problème.

Maintenant, vous avez posé une question incidente par rapport à la possibilité de l'Etat de prendre en charge le crédit au regard de la diminution du délai de remboursement.

L'Assemblée législative de transition a bien voulu accorder un budget de 125 milliards pour le remboursement de crédit TVA, c'est le même montant de l'année passée qui a été reconduit et nous pensons que pour la prise en charge du crédit TVA sur les cent vingt-cinq milliards de FCFA, on va s'organisera pour que cela puisse se faire dans l'année. C'est ce qu'on a fait en 2025 et en 2025 on peut dire que les cent vingt-cinq milliards de FCFA ont été pris en charge donc remboursés entièrement au niveau des entreprises.

Mais le budget n'est pas suffisant pour couvrir tout ce qu'il y a comme demandes ; ce qui fait qu'il y a des reports qui se font. Mais nous pensons déjà que cent-vingt-cinq milliards de FCFA, c'est déjà une bonne chose et cela permet de soulager la trésorerie des entreprises et de reporter le reste pour qu'on puisse prendre en charge les années à venir.

Vous avez également relevé le fait que le budget alloué à la promotion de l'emploi est très faible alors que les dépenses du personnel de la Fonction publique sont élevées. Je pense que la comparaison n'est pas opportune.

Si vous voulez comparer, il faut comparer peut-être la masse salariale dans le secteur privé avec celle de la Fonction publique. Parce qu'en fait, le budget promotion de l'emploi, c'est le budget qui est alloué pour accompagner la promotion de l'emploi. Et ce budget en fait, c'est parce qu'il y a un ministère en charge de la promotion de l'emploi et qui a ce budget pour son fonctionnement et bien sûr pour les initiatives développées pour la promotion de l'emploi. Mais la promotion de l'emploi est beaucoup plus transversale que cela. Quand vous prenez le secteur agricole, c'est celui qui créé le plus d'emplois. Et aujourd'hui, tout ce qu'il y a comme initiative pour disponibiliser l'eau afin que les producteurs puissent produire au moins 6 à 9 mois dans l'année, c'est ce qui créé les emplois décents. Parce que si le producteur doit produire 3 mois puis attendre 9 mois pour revenir encore, il est évident que le travail de 3 mois ne puisse pas lui permettre d'avoir un revenu décent.

Donc si on arrive à réaliser des barrages et des forages, donc à disponibiliser des points d'eau pour permettre aux agriculteurs au-delà de la saison pluvieuse, de continuer à produire, c'est là que l'on créé vraiment l'emploi décent.

Mais quand vous regardez, tout ce qui est budget dans ce sens, ne se retrouve pas dans le budget promotion de l'emploi. Donc je pense qu'il y a beaucoup d'autres initiatives qui viennent soutenir cela, mais qui ne peuvent pas ressortir directement au niveau du ministère de l'emploi.

Vous avez aussi le ministère en charge de l'industrie qui travaille à mettre en œuvre la politique industrielle du pays. Et cette année, vous avez constaté qu'il y a eu beaucoup d'unités industrielles qui ont été inaugurées, mais tout cela ne rentre pas sur le budget promotion de l'emploi. C'est vraiment qu'on regarde tous les sectoriels qui peuvent rentrer en ligne de compte de la création de l'emploi. C'est tous ces efforts qu'il faudrait mettre ensemble, pour faire la comparaison.

Vous avez relevé que le secteur primaire contribue de façon marginale au produit intérieur brute. J'avoue que ce n'est pas marginal. De plus en plus, la contribution du secteur primaire est importante pour la création des richesses.

Maintenant, vous estimez qu'au lieu de réaliser des infrastructures de prestiges comme les stades, il faut investir dans l'agro-industrie. En réalité, on fait les deux. Quand vous regardez, l'investissement dans l'agro-industrie a quand même pris un très bon élan de 2023 à maintenant. Nous avons créé des fonds (notamment le fonds Dumu Kafa, le FBDS) qui accompagnent les entités qui veulent développer l'agro-industrie. En plus de cela, l'Etat même a pris des participations dans les entités qui développent l'agro-industrie. Vous avez vu récemment l'unité de noix d'acajou qui a été inaugurée à Bobo-Dioulasso, c'est l'une des plus grosses unités de la sous-région. Et c'est l'accompagnement de l'Etat qui a permis donc à un promoteur privé de le faire.

Le Président du Faso a également posé la première pierre d'une unité d'anacarde, il y a quelques mois et qui est en train de se développer. Vous avez tout ce qu'il y a comme agro-industrie dans le domaine donc de l'APEC où il y a eu beaucoup de développement. Donc nous pensons que la construction des stades n'empêche pas qu'on puisse développer l'agro-industrie.

Du reste, les stades aussi contribuent à l'épanouissement de la jeunesse. Et une jeunesse épanouie, c'est une jeunesse qui peut apporter une contribution importante au développement du pays.

Vous avez parlé des exonérations notamment le système électronique certifié. Il faut dire que nous sommes en train de vouloir lancer la facture électronique certifiée pour faire en sorte de moderniser le système de facturation des entreprises et en même temps, améliorer la collecte de la TVA. Donc pour faciliter cela, nous avons prévu l'exonération des machines. Parce que ce sont des machines qu'on va importer pour mettre à la disposition des entreprises pour le fonctionnement de la facture électronique certifiée.

Donc, l'exonération, c'est vraiment juste pour cette année pour l'importation de ces machines mais l'impact, ce sera une amélioration de la TVA. Parce qu'aujourd'hui, on a beaucoup de perditions en matière de TVA. Vous avez des entreprises qui ne déclarent pas une grande partie de leurs chiffres d'affaires, vous avez des entreprises qui utilisent de fausses factures pour déduire de la TVA afin de diminuer la TVA nette à payer. Donc avec cela, on ne peut pas améliorer le rendement de l'impôt. Mais quand vous utilisez la facture électronique certifiée, l'information est directement sur le serveur de la DGI. A la fin du mois, si vous voulez vous ne déclarez même pas et la DGI va sortir le montant que vous avez réalisé.

Et si vous déclarez on fait le rapprochement pour voir entre ce que vous avez déclaré et ce qu'il y a dans le système. Cela permettra véritablement d'améliorer le rendement de l'impôt. Ce n'est pas une augmentation d'impôt, c'est juste demander aux gens de payer le juste impôt. Et nous pensons que cela va véritablement booster donc les recettes. Comme vous le savez si l'on maîtrise la TVA, cela a un impact sur d'autres impôts parce qu'il y a un lien entre les différents impôts. Nous pensons que cela a un impact positif.

En ce qui concerne les intrants, vous avez relevé le fait qu'on a exonéré les intrants et vous souhaitez savoir le manque à gagner pour l'exercice 2026.

Il faut dire que nous sommes en train de faire une évaluation de la dépense fiscale avec le comité de politique fiscale et la DGEP. Cela permettra d'avoir des détails sur les manques à gagner des différentes exonérations.

Mais au-delà de la question de manque à gagner, quand on exonère les intrants, c'est aussi pour accompagner le monde rural. Comme vous le savez aujourd'hui, la question de la production agricole est une question hautement stratégique et très prioritaire pour nous. Et si on ne peut pas apporter les accompagnements nécessaires pour que les gens puissent produire en quantité pour satisfaire nos besoins, cela va être difficile. Notre objectif, c'est de faire en sorte que dans les deux ans à venir, on importe plus de produits alimentaires. Et même si on doit importer des produits alimentaires, ce sera des types de produits alimentaires qu'on ne produit pas sur place. Donc nous pensons que l'accompagnement a pour objectif de booster le secteur agricole et bien sûr d'aider le monde paysan qui apporte beaucoup au développement économique et social du Burkina Faso.

L'honorable Sié François d'Assise COULIBALY a relevé qu'il faille adjoindre « Faso Bara à « Faso Mêbo. En fait, c'est déjà fait ; peut-être qu'on n'a pas utilisé le nom « Faso Bara », mais vous avez l'initiative présidentielle pour le développement communautaire qui est une initiative de mobilisation populaire autour des projets. Et tous les gouverneurs des régions ont reçu instruction de faire en sorte que pour tous les projets qui vont être réalisés dans leur région, qu'on puisse mobiliser la population pour le faire. Et on le constate déjà.

Donc, il faut travailler à encore mieux organiser cela, de sorte à ce que les populations elles-mêmes puissent sentir une certaine appropriation des investissements qui sont réalisés dans leur localité et en cela, elles vont contribuer à l'entretien et à la sauvegarde de ces infrastructures. Donc, votre proposition est très pertinente, mais elle est prise en charge dans le cadre de l'initiative présidentielle pour le développement communautaire.

Vous avez également demandé l'état de mis en œuvre des recommandations ; on avait dit qu'il y avait une formation des inspecteurs qui devrait se tenir dans la 2ème quinzaine du mois de décembre, je peux confirmer que cela a été fait et c'est fini le 22 décembre 2025.

L'honorable Pawindé Edouard SAVADOGO nous a interpellé sur l'orthographe ou bien la prononciation du mot « Zondoma » au lieu de « Zandoma ». Nous prenons donc acte ; la prochaine fois, on prendra les dispositions pour que cela soit bien transcrit.

L'honorable BAMOUNI/KANSONO Esther a relevé qu'au niveau du Ministère des Sports, on a parlé d'une opposition des communautés à l'occupation des sites et également des contraintes techniques liées à la nature du sol. Pour les questions d'opposition de la communauté, je pense que c'est une question qui peut être régler ; il faut que l'Etat s'assume.

Pour les contraintes techniques, le ministère verra avec les techniciens comment résoudre cette question. On a quand même beaucoup d'immeubles où existent des difficultés par rapport à la nature du sol. On a des immeubles où l'eau monte. On a parlé de l'ASCE-LC. On a le bâtiment du trésor public aussi où l'eau monte. Vous avez le bâtiment administratif, vous avez le trésor public à Bobo-Dioulasso, on est en train de trouver des solutions. Pour le trésor public à Bobo, on a trouvé la solution et nous pensons pouvoir implémenter la même chose pour les autres. Nous pensons que cela pourra être pris en charge.

L'insuffisance de ressources pour l'opérationnalisation du RAMU. Non, il n'y a pas d'insuffisance de ressources. J'ai discuté avec le ministre sur la question, nous avons prévu dix-huit milliards de FCFA pour l'opérationnalisation du RAMU en 2026. Donc l'information selon laquelle il y a une insuffisance de ressources peut-être que l'information précise n'a pas été donnée, sinon les ressources sont prévues. Du reste, l'année passée, on avait prévu trente milliards de FCFA pour cela et enfin de compte, ils ont même dû reverser une partie parce que le rythme de l'opérationnalisation n'a pas permis d'absorber toutes ces ressources.

Donc c'est un point sur lequel il y a beaucoup d'attention du Gouvernement parce que la prise en charge sanitaire de la population est une question très importante. Surtout quand on demande à la population de contribuer à travers les retenues sur les salaires, naturellement, il faut que le Gouvernement aussi joue le jeu pour qu'enfin de compte les gens comprennent qu'au-delà de ce qu'on coupe sur leur salaire, il y a un gain

important en termes de prise en charge de la santé et donc on s'organise pour que cela puisse bien se passer.

Au niveau de la santé, le compte CAS 128, vous avez posé une question par rapport aux ressources orientées vers la santé maternelle, mentale des femmes, etc. Je ne suis pas sûr qu'on puisse trouver des réponses à toutes ces préoccupations dans le compte CAS, qui n'est qu'une partie. Mais tout ce qu'il y a par exemple comme gratuité des soins pour les femmes enceintes, cela rentre bien sûr dans la prise en charge de la santé maternelle. Vous avez des projets qui ont été conçus pour accompagner les femmes sur les questions de santé, d'éducation. Vous avez le projet qu'on appelle « SWEDD + » qui est abondé à plus de cinquante milliards de FCFA. Donc il faut qu'on regarde tout cela pour voir un peu l'ensemble de la prise en charge de la femme.

Vous avez également relevé la part des crédits destinés aux femmes PDI, aux veuves et autres. Là aussi, on ne peut pas trouver toute la réponse au niveau du ministère en charge de l'action humanitaire parce que la question des PDI aujourd'hui, on regarde en termes de relèvement. Et dans le relèvement, on doit pouvoir faire en sorte que les PDI puissent être insérées dans l'économie à travers l'aménagement d'espaces cultivables pour les accompagner, et cela le Ministère de l'Agriculture le fait et cela produit déjà de très bons résultats.

Et au niveau d'autres ministères, même celui en charge des finances, on a des projets qui accompagnent le relèvement des PDI. Vous avez le PUDTR, le PCRSS, le PADEL, tous sont des projets qui accompagnent le relèvement des PDI. Donc si on veut rechercher le budget alloué au relèvement des PDI notamment les femmes PDI, je pense qu'on pourrait trouver dans chaque ministère, une part qui réponde à cet objectif d'accompagnement des femmes PDI.

Vous avez parlé de la budgétisation sensible au genre ; je crois que c'est quelque chose qu'on fait déjà. Peut-être qu'il va falloir qu'on partage le rapport avec vous sinon, c'est déjà fait.

Les activités dédiées à la cellule genre dans les ministères, non on ne l'a pas supprimé ; on l'a peut-être diminué parce qu'on a estimé que la question du genre ne peut pas se limiter à une ligne budgétaire. Elle peut être prise en charge par d'autres initiatives et nous pensons que cela est beaucoup plus efficace que de prévoir juste une ligne budgétaire pour la cellule genre.

L'honorable TINDANO a relevé des préoccupations sur l'exécution des marchés publics notamment la question de la mercuriale des prix, également la méthode de passation des marchés. Je pense que ce sont des préoccupations qui sont légitimes et nous essayons de travailler toujours à améliorer. En 2025, nous avons avec bien sûr votre autorisation adopté le code des marchés publics qui a prévu des innovations pour encore améliorer le dispositif ; mais nous sommes convaincus que c'est encore perfectible. Nous allons travailler toujours à l'améliorer.

La mercuriale des prix, vous avez soulevé le problème ; effectivement, il y a toujours des préoccupations sur la mercuriale des prix et ce qui est difficile à comprendre, c'est que la mercuriale n'est pas élaborée au ministère de finances seulement. On essaie de toucher les différents domaines d'activités qui apportent leur contribution, mais toujours à l'arrivée, il y a des difficultés. On verra encore, peut-être qu'il faudrait voir une autre approche pour avoir une mercuriale des prix qui permette aux entreprises de tirer donc profit des activités qu'elles mènent mais aussi à l'Etat de s'assurer de l'efficacité de la dépense budgétaire. Donc je crois que c'est ce qu'on doit regarder l'un et l'autre.

Vous avez parlé de la dette intérieure qui ne rassure pas les entreprises mais, je peux vous rassurer qu'en 2025, on a fait beaucoup de progrès sur le règlement de la dette intérieure. Nous pensons qu'aujourd'hui que les entreprises se plaignent moins sur la dette intérieure parce qu'il y a eu beaucoup de progrès. Mais il est évident que même en situation où il n'y a pas d'insécurité, la problématique de la dette intérieure va toujours se poser. Le plus important, c'est de s'organiser pour faire en sorte que les factures ne durent pas. En principe, l'Etat a un minimum de 90 jours pour régler et les entreprises en soumissionnant le savent.

Mais dès que l'entreprise dépose sa facture et ce n'est pas réglée, on va dire, la question de la dette intérieure, on comprend nous à notre niveau, c'est toujours une interpellation pour faire mieux et c'est ce qu'on essaie de faire. Et cela se fera bien sûr par une mobilisation optimale des ressources mais aussi par l'efficacité de la dépense publique. Si on doit dépenser et que cette dépense n'est pas efficace, le coût est plus élevé. Ce sont des points sur lesquels nous partageons les préoccupations qui sont posées mais en tout cas des efforts sont faits dans ce sens.

J'ai déjà apporté la réponse sur les PP.

Vous avez parlé de la loi de programmation militaire qui n'est pas encore arrivée. Je voudrais simplement dire que le plus important, c'est que les FDS soient équipés et nous pouvons dire que de 2023 à maintenant, le niveau d'équipement des FDS est un niveau jamais égalé. Nous pensons que ce n'est pas la loi de programmation militaire qui peut résoudre le problème. C'est la volonté politique et surtout donc l'engagement à faire en sorte que les forces puissent être dans les bonnes conditions pour reconquérir le territoire.

Quand vous regardez tous ce que nous réalisons comme performances économiques, c'est en lien avec le taux de reconquête du territoire. Plus on reconquiert le territoire, plus on améliore nos performances économiques. Quand vous regardez aujourd'hui, ce qu'on a pu réaliser en termes de performances sur le secteur agricole mais c'est en corrélation avec le taux de reconquête du territoire.

Donc, cela montre que c'est vraiment important et c'est pour cela que le Chef de l'Etat en fait une priorité absolue et en tout cas, nous allons continuer toujours. Cette année on a alloué plus de 24% du budget pour le volet défense et sécurité. Donc cela montre que c'est quand même un secteur qui est toujours prioritaire et nous pensons aujourd'hui qu'on n'a pas besoin d'une loi de programmation budgétaire, la volonté politique, la vision et l'engagement à apporter donc des réponses à la question d'équipement des FDS est suffisant.

Monsieur le Président, honorables députés, je crois que j'ai fait le tour des différentes questions, sans prétention, d'avoir apporté des réponses satisfaisantes à toutes.

Le Président

Monsieur le Ministre !

M. Aboubacar NACANABO
Ministre de l'Economie et des Finances

Oui.

Le Président

La loi de finances est tellement importante que chacun tient à tenir un retour de votre part, par rapport à ces questions posées. Je pense qu'au niveau de la COMFIB, il y a des questions qui n'ont pas été abordées. Il m'a aussi été relevé que la question relative à la suspension du processus de transfert des ressources aux collectivités territoriales pour l'acquisition des vivres et des cartables minimums relevée comme difficulté au niveau du MATDM n'a pas obtenu une réponse. Je ne sais pas si…

(Interventions croisées)

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Merci bien Excellence.

Il y a également la dette de l'Etat à l'égard des écoles privées et finalement l'incidence, l'impact du budget 2026 sur le prix des loyers. Donc il y a des ... ***(Rires)***

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Et enfin, il y a la question de l'honorable TINDANO, la question de la méthode de passation des marchés.

M. Aboubacar NACANABO
Ministre de l'Economie et des Finances

J'ai quand même abordé cela ! ***(Commentaires, et Rires des députés)***

Merci beaucoup Monsieur le Président.

Le Président

Comme on vous gagne une fois dans l'année sur l'exercice, souffrez que… ***(Rires).***

M. Aboubakar NACANABO
Ministre de l'Economie et des Finances

Avec plaisir. C'est deux fois dans l'année, il y a la loi de finances rectificative. ***(Rires de l'assistance)***

Merci beaucoup.

Le Président

Allez-y.

M. Aboubacar NACANABO
Ministre de l'Economie et des Finances

La question des transferts des ressources aux collectivités a été relevée comme une difficulté mais je n'avais pas compris que c'était une question. Je voudrais dire que la décision qui a été prise, c'est de suspendre les transferts, le temps de regarder. Vous avez suivi les états généraux de la décentralisation pour aller sur de nouvelles perspectives. Mais en réalité, cette suspension ne signifie pas qu'on ne met plus les vivres à disposition des écoles et des cartables minimums. Non, c'est-à-dire qu'on ne met plus les ressources à la disposition des collectivités mais les ministères sectoriels concernés le font. Donc en 2025, il y a eu une prise en charge des cantines et du cartable minimum.

C'est peut-être le mode d'action qui a changé, sinon l'objectif qui est de doter les écoles de moyens est un objectif qui est atteint. Je n'ai pas les chiffres mais je pense en tout cas que la situation telle que présentée en 2025 était nettement meilleure à ce qui se faisait avant. En fait, nos collectivités ont souvent des questions de capacités, ce qui fait que, même quand on transfert les ressources, on n'arrive pas toujours à atteindre les objectifs. Donc, c'est cela qui a justifié la suspension mais avec les états généraux, il y a des recommandations qui ont été faites.

Le code général des collectivités territoriales vous a été soumis pour adoption et si vous l'adoptez, les innovations qui y sont contenues vont toujours aider à faire en sorte que nous puissions voir de façon beaucoup plus objective et rationnelle, la question de la décentralisation.

La dette des écoles privées.

Ce que je peux vous dire aujourd'hui est qu'au trésor, il n'y a pas de dette des écoles privées, tout a été payé. C'est une question qui a été posée à plusieurs reprises. C'est vrai on avait effectivement des dettes des associations des écoles privées. Qu'est-ce qui explique cela ? En fait, il y a une convention entre l'Etat et les écoles privées pour mettre des élèves à la disposition de ces écoles ; mais vous imaginez par exemple que la convention prévoit de mettre 100 élèves à disposition. C'est ce qui est écrit ; mais à l'arrivée, il y a peut-être 60 mais les écoles privées, comme la convention a dit 100, on facture 100 à l'Etat.

Vous savez, il y a des enfants qui sont affectés dans les écoles privées, mais les parents vont estimer ne pas les amener là-bas, mais ailleurs. Mais, comme la convention a arrêté un nombre, les écoles privées veulent facturer l'Etat sur ce montant. Donc quand elles vous abordent, elles ne disent pas tout.

Avec le ministère en charge de l'enseignement secondaire, on est en train de faire un audit pour clarifier tout cela. Mais à date, les factures qui sont parvenues au trésor ont été réglées. Je crois qu'en 2025, on a réglé plus de six à sept milliards de FCFA pour les conventions avec les écoles privées.

Maintenant, ce qu'on est en train de faire, c'est de travailler de sorte qu'on diminue cela. Il faut que l'Etat construise suffisamment d'écoles parce la question de la scolarisation des enfants est une question hautement stratégique et l'Etat doit pouvoir s'affirmer sur cela. Donc avec les ministères concernés, on est en train de travailler pour mettre à disposition des infrastructures et également le personnel nécessaire pour que progressivement on n'ait pas besoin d'envoyer beaucoup d'enfants dans les écoles privées.

Je crois que l'un des volets de la question aussi, c'était de dire qu'il y a moins d'enfants qu'on envoie et ce sera comme cela de moins en moins jusqu'à ce qu'à un moment donné on n'ait pas besoin d'envoyer des enfants. Que l'Etat ne le fasse pas, mais maintenant, si des personnes veulent envoyer leurs enfants, ils peuvent le faire. C'est bien parce que les écoles privées accompagnent bien sûr l'Etat dans la scolarisation mais l'Etat même va s'assumer là où il le faut.

Il y a une question que j'ai mal notée. Est-ce que le budget 2026 va avoir un impact sur le loyer en termes de baisse. Il faut dire que ce qui a été prévu déjà, c'est de travailler à assainir le foncier parce que tant qu'on n'a pas pu assainir le domaine du foncier, il est évident qu'on va avoir du mal à maîtriser les loyers. Donc, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour accompagner l'assainissement du foncier et cela est un aspect. Également, vous avez voté la loi sur la promotion immobilière qui contribue à assainir le foncier.

Mais au-delà de tout, vous savez qu'il y a un texte qui a été adopté pour baisser les loyers mais cela n'a jamais pu être appliqué. La raison est bien simple. Tant qu'on n'a pas pu maîtriser les coûts des matériaux de construction, cela va être difficile que les gens puissent construire et puis on va leur fixer des loyers, ils ne peuvent pas rentabiliser. Ce qu'on est en train de faire actuellement, c'est de travailler à avoir une maîtrise de la chaîne des matériaux de construction, à commencer par le ciment.

Quand on a fait l'analyse, on s'est rendu compte que l'élément essentiel, c'est le clinker et le gypse qui sont importés. Il y a déjà le coût et en plus les frais accessoires qui viennent s'ajouter notamment (transport, transit) parce

qu'on va chercher cela dans un pays voisin et on le transporte jusqu'ici. Donc cela donne des coûts élevés. On est en train de travailler à mettre en place une centrale d'acquisition de ces intrants notamment le clinker et le gypse de sorte qu'on ait la centrale sur place et les unités de production de ciment vont s'approvisionner sur place. Cela va permettre véritablement de baisser les prix.

Et dans le cadre de l'AES aussi, il y a des projets qui sont prévus dans ce sens parce que le Niger par exemple a le clinker et peut accompagner les autres pays qui n'en n'ont pas pour faire en sorte qu'on ait une maîtrise des prix des matériaux de construction. Une fois que cela est fait, on peut maintenant raisonnablement travailler à ajuster les loyers. Donc c'est un processus, je ne suis pas sûr qu'en 2026 déjà cela puisse aboutir à une baisse des loyers, mais le processus étant lancé, nous pensons que cela va permettre à terme au moins de baisser donc les loyers. Mais déjà ce qu'il faut faire, c'est de travailler au contrôle pour que cela ne continue pas de flamber.

Je pense que j'ai apporté les réponses aux nouvelles questions. Je ne sais pas, monsieur le Président. C'est bon ?

Ok ! Je voudrais au nom du Gouvernement dire merci à Monsieur le Président de l'Assemblée législative de transition pour son écoute et également ces conseils avisés, en tout cas à chaque fois quand on échange, nous sortons avec de très bons conseils pour nous permettre toujours de faire mieux.

Également remercier les honorables députés surtout la Commission des finances et du budget avec laquelle nous travaillons beaucoup. On a beaucoup d'échanges, il y a beaucoup de recommandations que nous trouvons très pertinentes, qui nous aident à améliorer toujours et nous apprécions ces échanges constructifs, qui nous permettent ensemble de faire en sorte que nous puissions présenter un budget qui répond aux attentes de nos populations. Et à chaque fois que nous venons également pour répondre aux questions des députés nous constatons bien sûr qu'on a en face des députés qui ont envie de poser les préoccupations réelles que les populations vivent et voir comment on peut travailler à améliorer. Nous saluons cet esprit qui guide tous nos échanges.

Je voudrais donc au nom du Gouvernement, vous dire merci et bien sûr profiter de l'occasion, comme je n'en aurais plus avant la fin de l'année, souhaiter à chacun de vous une bonne année 2026, souhaiter que chacun et sa famille puissent avoir la santé, que notre pays puisse recouvrer totalement la paix et que chacun puisse vraiment vaguer convenablement à ses occupations.

Que 2026 soit une meilleure année pour nous.

Merci beaucoup.

Le Président

Merci monsieur le Ministre pour les réponses aux questions posées.

Vous avez parlé de conseils avisés, je voudrais avant de clore le débat, revenir sur les difficultés spécifiques que la commission a relevées par ministères et institutions. J'ai eu la confirmation que les rapports des ministères et des institutions sont toujours adoptés en présence des premiers responsables des ministères et des institutions. Et que par conséquent, ces difficultés ne sont pas des difficultés imaginées par la commission, ce n'est pas un plaidoyer de la commission, c'est bien sûr les premiers responsables qui ont porté ces difficultés au niveau de la commission.

Cela me donne aussi l'heureuse occasion de relever que cela interpelle tout le Gouvernement. A chaque fois que vous intervenez au niveau du parlement, je souhaite que l'on puisse s'assurer de l'exactitude de ce que nous avançons parce que les députés suivent et demain on peut vous interpeller là-dessus. Et ce ne serait pas juste que l'on revienne sur ces propos et que l'on ne se reconnaisse pas dans ce qui a été écrit ou dans ce qui a pu être exposé. Parce que quand on parle à l'Assemblée, ne voyons pas des députés devant nous, voyons avant tout le peuple Burkinabè.

Donc c'est la précision que je voulais faire avant de clore ce débat et puis que l'on se retrouve tout à l'heure. On va marquer une pause de 15 minutes (pause santé) et quand on va revenir, c'est pour aller jusqu'au bout.

Sur ce, le débat est clos. Nous marquons une petite pause, il est actuellement 12 heures 50 minutes. Dans 15 minutes, la séance va reprendre.

La séance est suspendue.

(Il est 12 heures 50 minutes)

(La séance suspendue à 12 heures 50 minutes a été reprise à 14 heures 13 minutes toujours sous la présidence de SEM le Président de l'Assemblée législative de transition).

Le Président

La séance est reprise. ***(Coup du maillet)***

Je pense que tout un chacun a renforcé ses capacités, accrochez-vous on va aller un peu plus rapidement.

A présent, j'appelle en discussion, les dispositions du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026. Article par article, titre par titre, programme par programme, compte spécial par compte spécial ; puis, partie par partie.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

M. Arnaud Yentéma TINDANO
Quatrième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, nous avons 70 votants.

Je vous remercie.

Le Président

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

La commission a la parole pour d'éventuels amendements.

Intitulé du projet de loi. Est-ce qu'il y a des observations ?

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Excellence Monsieur le Président, il n'y a pas d'observation sur cette partie, c'est-à-dire la page de garde.

Le Président

Merci.
Les visas. Y'a-t-il des observations ?

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Pas d'observation, Excellence.

Le Président

Article 1. La commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Au niveau de l'article 1, il y a juste un petit amendement concernant le mot exercice.

Le Président

Merci. Je mets l'article 1 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES ET AUX CHARGES

Titre 1 : Des dispositions relatives aux ressources

Chapitre 1 : Des dispositions générales

Article 2. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 2 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 3. La commission a la parole pour d'éventuels amendements.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 3 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 4. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 4 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 5. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 5 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 6. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 6 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 7. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 7 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 8. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 8 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 9. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Juste un petit amendement au niveau du comptable principal pour le « p ».

Le Président

Merci. Je mets l'article 9 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 10. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 10 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 11. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 11 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 12. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 12 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 13. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 13 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 14. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Juste un petit amendement sur le numéro, le petit « n ».

Le Président

Merci. Je mets l'article 14 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 15. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Le même petit amendement sur le numéro. Petit « n ».

Le Président

Merci. Je mets l'article 15 aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

La commission a créé et inséré des nouveaux articles 16, 17 et 18. En conséquence, la commission a procédé à la renumérotation de la suite des articles.

Article 16 nouveau. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. C'est exact, tout le contenu du nouvel article 16 est un amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 16 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 17 nouveau. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Tout le contenu de l'article 17 nouveau est un amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 17 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 18 nouveau. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Nous avons un nouvel article, l'article 18. Tout son contenu est un amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 18 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 19 nouveau, correspondant à l'ancien article 16. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.

Nous avons à ce niveau deux amendements sur les tarifs. Catégorie A, « armes de traite », catégorie 2 « armes lisses à un coup ». Donc les amendements des tarifs ont été modifiés.

Le Président

Merci. Je mets l'article 19 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Article 20 nouveau, correspondant à l'ancien article 17.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Un petit amendement sur le numéro, le petit « n » et à l'intérieur du très long tableau, il y a quelques amendements.

Le Président

Merci. Je mets l'article 20 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 21 nouveau, correspondant à l'ancien article 18.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Juste un petit amendement sur le « n » du numéro, petit « n ».

Le Président

Merci. Je mets l'article 21 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 22 nouveau, correspondant à l'ancien article 19.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Juste un petit amendement sur le numéro « n », petit « n ».

Le Président

Merci. Je mets l'article 22 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 23 nouveau, correspondant à l'ancien article 20.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Juste le petit amendement au niveau du numéro, le petit « n ».

Le Président

Merci. Je mets l'article 23 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 24 nouveau, correspondant à l'ancien article 21.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Juste le petit « n » au niveau du numéro.

Le Président

Merci. Je mets l'article 24 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

La commission a créé et inséré un nouvel article 25 et a procédé à la renumérotation de la suite des articles.

Article 25 nouveau. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Tout l'article 25 nouveau a un contenu qui représente un amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 25 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 26 nouveau, correspondant à l'ancien article 22.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Juste un amendement concernant le petit « n » du numéro.

Le Président

Merci. Je mets l'article 26 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 27 nouveau, correspondant à l'ancien article 23.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Juste un amendement concernant le petit « n » du numéro.

Le Président

Merci. Je mets l'article 27 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 28 nouveau, correspondant à l'ancien article 24.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Un amendement concernant juste le petit « n » du numéro.

Le Président

Merci. Je mets l'article 28 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 29 nouveau, correspondant à l'ancien article 25.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Juste un amendement concernant le petit « n » du numéro.

Le Président

Merci. Je mets l'article 29 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 30 nouveau, correspondant à l'ancien article 26.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Juste un amendement concernant le petit « n » du numéro.

Le Président

Merci. Je mets l'article 30 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 31 nouveau, correspondant à l'ancien article 27.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Juste un amendement concernant le petit « n » du numéro.

Le Président

Merci. Je mets l'article 31 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 32 nouveau, correspondant à l'ancien article 28.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Juste le petit « n » concernant le numéro.

Le Président

Merci. Je mets l'article 32 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 33 nouveau, correspondant à l'ancien article 29.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. L'amendement concerne toujours le petit « n » du numéro.

Le Président

Merci. Je mets l'article 33 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 34 nouveau, correspondant à l'ancien article 30.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Le même amendement concernant le petit « n » du numéro.

Le Président

Merci. Je mets l'article 34 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 35 nouveau, correspondant à l'ancien article 31.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Le même amendement concernant le petit « n » du numéro.

Le Président

Merci. Je mets l'article 35 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 36 nouveau, correspondant à l'ancien article 32.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Le même amendement concernant le petit « n » du numéro.

Le Président

Merci. Je mets l'article 36 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 37 nouveau, correspondant à l'ancien article 33.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 37 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 38 nouveau, correspondant à l'ancien article 34.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.

Quelques amendements concernant certains délais au niveau de l'article 7 inclus dans le nouvel article 38.

Le Président

Merci. Je mets l'article 38 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 39 nouveau, correspondant à l'ancien article 35.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Juste un amendement concernant le petit « n » du numéro.

Le Président

Merci. Je mets l'article 39 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 40 nouveau, correspondant à l'ancien article 36.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Un amendement concernant l'exercice budgétaire 2026.

Le Président

Merci. Je mets l'article 40 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

La commission a créé et inséré de nouveaux articles 41 et 42 et a procédé à la renumérotation de la suite des articles.

Article 41 nouveau. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. C'est exact. Donc tout le contenu du nouvel article 41 est un amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 41 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 42 nouveau. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Comme vous l'avez annoncé le nouvel article 42, tout son contenu représente un amendement.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur général. Je mets l'article 42 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Chapitre 2 : De la description des ressources

Article 43 nouveau, correspondant à l'ancien article 37.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 43 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 44 nouveau, correspondant à l'ancien article 38.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Le contenu de tout le tableau, il y a eu des ajustements au niveau des chiffres. Donc, nous avons cela comme amendement.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur général. Je mets l'article 44 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 45 nouveau, correspondant à l'ancien article 39.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 45 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

A présent, je passe le Titre I de la première partie aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Titre II : Des dispositions relatives aux charges

Chapitre 1 : Des dispositions générales

Article 46 nouveau, correspondant à l'ancien article 40.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 46 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 47 nouveau, correspondant à l'ancien article 41.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 47 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 48 nouveau, correspondant à l'ancien article 42.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 48 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 49 nouveau, correspondant à l'ancien article 43.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 49 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 50 nouveau, correspondant à l'ancien article 44.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 50 nouveau aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 51 nouveau, correspondant à l'ancien article 45.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Tout le contenu de ce nouvel article est un amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 51 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 52 nouveau, correspondant à l'ancien article 46.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 52 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 53 nouveau, correspondant à l'ancien article 47.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 53 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 54 nouveau, correspondant à l'ancien article 48.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 54 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 55 nouveau, correspondant à l'ancien article 49.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 55 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 56 nouveau, correspondant à l'ancien article 50.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 56 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 57 nouveau, correspondant à l'ancien article 51.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 57 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 58 nouveau, correspondant à l'ancien article 52.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 58 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 59 nouveau, correspondant à l'ancien article 54.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 59 nouveau aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 60 nouveau, correspondant à l'ancien article 55.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Tout le contenu du nouvel article 60 représente un amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 60 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 61 nouveau, correspondant à l'ancien article 56.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 61 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Chapitre 2 : De la description des charges et des dispositions nouvelles

Article 62 nouveau, correspondant à l'ancien article 57.

La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 62 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 63 nouveau, correspondant à l'ancien article 58.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 63 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 64 nouveau, correspondant à l'ancien article 59.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Nous avons fait juste un petit amendement par rapport à l'article auquel nous reportons donc la limite du plafond, 63 et, ensuite au niveau du tableau, il y a eu donc des ajustements en termes de chiffres.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur général. Je mets l'article 64 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 65 nouveau, correspondant à l'ancien article 60.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Excellence merci, il n'y a pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 65 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

La commission a créé et inséré un nouvel article 66 et a procédé à la renumérotation de la suite des articles.

Article 66 nouveau. La commission a la parole.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

Excellence, à ce niveau, nous avons un amendement. Avant donc cet article 66 nouveau qui est là, nous avons proposé un amendement partagé que je vais présenter à la plénière.

Proposition d'amendement formulée par la Commission des finances et du budget après l'article 65 ancien, article 60 insérer un nouvel article 66 libellé comme suit :

Article 66 nouveau :

Pour compter du 1er janvier 2026, il est créé une section budgétaire au compte du Conseil supérieur de la Magistrature, intitulé, Conseil Supérieur de la Magistrature. L'affectation d'un numéro à la section et son positionnement dans le budget de l'Etat sont effectués par le Ministère en charge des finances conformément à la procédure prévue à cet effet. Les crédits déjà inscrits dans la loi de finances pour le fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature au titre du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les institutions sont transférés dans la nouvelle section intitulée, « Conseil supérieur de la Magistrature ».

La motivation de cet amendement est la suivante : la loi organique 07-2024/ALT du 26 avril 2024 portant attribution, composition, organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature dispose en son article 47, Le Conseil supérieur de la magistrature jouit d'une autonomie financière. Les crédits nécessaires à son fonctionnement sont inscrits au budget de l'Etat, les innovations introduites par cette loi organique ont pour corollaire l'érection du CSM en section dans le budget de l'Etat pour tenir compte des missions qui lui ont été assignées et surtout, de l'autonomie financière consacrée par la loi organique.

C'est un besoin donc de cohérence législative.

Le Président

Merci monsieur le Président de la commission des finances et du budget.

Chers collègues, il vous a été donné … il y a une erreur sur le dispositif ou sur le…

Je voudrais donner la parole à monsieur le Ministre pour réagir à cette proposition d'amendement formulée par la Commission des finances et du budget qui vient d'être distribuée aux collègues députés.

Monsieur le Ministre…

M. Aboubakar NACANABO
Ministre d'Economie et des Finances

Merci monsieur le Président. Le Gouvernement prend acte de la proposition d'amendement.

Le Président

Merci.
Ce qui est proposé, c'est de créer un nouvel article 66.

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

C'est cela.

Le Président

Donc si ce nouvel article 66 est créé, après l'article 65, toutes les autres dispositions sont à renuméroter. C'est cela ?

M. Moussa NOMBO
Président de la COMFIB

C'est bien cela.

Le Président

D'accord.
Alors chers collègues vous avez pris connaissance de la proposition d'amendement. Je pense qu'il nous a été relevé une petite coquille. Supérieur le « S » Majuscule, c'est bien cela ?

Est-ce qu'il y a autres choses ?

Chers collègues, je mets aux voix, l'article 66 nouveau proposé par la commission avec le petit amendement consistant à mettre le « S » au niveau de supérieur. C'est le dernier alinéa.

Contre : 00
Abstention : 01
Pour : 69

Adopté.

Article 67 nouveau. Puisque nous devons procéder à la renumérotation de la suite des articles.

La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence.

Nous avons des ajustements qui ont été faits et mis en gras dans le tableau c'est cela qui représente …

Le Président

Monsieur le Rapporteur général !

M. Mamadou YARO
Rapporteur général

Oui.

Le Président

A chaque disposition maintenant, faites plus 1.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Ah ! Plus 1…

Le Président

Donc l'article 66 devient l'article 67.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

67.

Le Président

On se suit ?

M. Mamadou YARO

Oui, on se suit.

Le Président

D'accord, on va y arriver. –*Rires*-

Le Président

Donc article 67 nouveau. Est-ce qu'il y a des amendements ?

M. Mamadou YARO

Je disais que tout le contenu qui se trouve au niveau de l'article 67 est donc un amendement.

Le Président

Merci. L'article 67 nouveau est mis aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 68 nouveau, correspondant à l'ancien article 61.

La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les ajustements ont été faits au niveau des prévisions 2026.

Le Président

Merci. Je mets l'article 68 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

A présent, je passe le Titre 2 de la première partie aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Titre 3 : Des autres dispositions

Article 69 nouveau, correspondant à l'ancien article 62.

La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Au niveau donc de l'article 69 nouveau, le contenu est un amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 69 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 70 nouveau, correspondant à l'ancien article 63.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Les ajustements ici aussi ont été faits au niveau des chiffres, ce qui représente un amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 70 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 71 nouveau, correspondant à l'ancien article 64.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 71 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 72 nouveau, correspondant à l'ancien article 65.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.

Le Président

Merci. Je mets l'article 72 nouveau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Je passe le Titre III de la première partie aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

A présent, je passe la première partie : Dispositions relatives aux ressources et aux charges aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Nous passons à présent à l'examen de la deuxième partie.

DEUXIEME PARTIE : DISPOSITIONS RELATIVES AUX CHARGES PAR MINISTERE ET INSTITUTION

Titre I : De la répartition des ressources du budget de l'Etat.

Article 73 nouveau, correspondant à l'ancien article 66.

La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.

Le Président

Donc je commence la section 1.

Section 1 : Présidence du Faso. Il y a deux programmes :

- Pilotage de l'action présidentielle,
- Lutte contre le VIH, le SIDA et les IST.

Programme pilotage de l'action présidentielle. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Excellence, tout ce programme les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le programme pilotage présidentiel aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme lutte contre le VIH, le SIDA et les IST.

La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été là aussi, ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le programme lutte contre le VIH, le SIDA et les IST aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 2 : Secrétariat général du Gouvernement et du Conseil des ministres. Un seul programme.

Programme organisation du travail gouvernemental.

La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Là aussi des ajustements ont été faits au niveau du chiffre.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le Programme organisation du travail gouvernemental de la section 2.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 3 : Primature

4 programmes :

- Orientation de l'action gouvernementale,
- Pilotage et soutien aux services de la Primature,
- Supervision des secteurs stratégiques,
- Promotion du capital humain.

Programme orientation de l'action gouvernementale.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le programme Orientation de l'action gouvernementale aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien aux services de la Primature.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le programme Pilotage et soutien aux services de la Primature aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Supervision des secteurs stratégiques. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le programme Supervision des secteurs stratégiques aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Promotion du capital humain.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le programme Promotion du capital humain aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 4 : Le Parlement

Programme Fonction parlementaire.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le programme Fonction parlementaire de la Section 4.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 6 : le Conseil national de sécurité d'Etat

Programme Sécurité d'Etat.

La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres là-aussi ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le programme Sécurité d'Etat de la Section 6.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 9 : Ministère de l'Administration territoriale et de la mobilité.

8 Programmes :

- Administration du territoire,
- Protection civile,
- Décentralisation,
- Etat civil et identification des personnes,
- Pilotage et soutien des services du ministère,
- Transports et météorologie,
- Mobilité et sécurité routière,
- Affaires religieuses, coutumières et traditionnelles.

Programme Administration du territoire.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Administration du territoire aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Protection civile. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Là aussi, les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Protection civile aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Décentralisation. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Décentralisation aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Etat civil et identification des personnes. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres là aussi ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Etat civil et identification des personnes aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien des services du ministère.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien des services du ministère aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Transports et météorologie.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur général. Je mets le Programme Transports et météorologie aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Mobilité et sécurité routière.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Mobilité et sécurité routière aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Affaires religieuses, coutumières et traditionnelles.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Affaires religieuses, coutumières et traditionnelles aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 10 : Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

6 Programmes :

- Administration judiciaire,
- Administration pénitentiaire,
- Droits humains,
- Citoyenneté et paix,
- Pilotage et soutien,
- Relations avec les Institutions.

Programme Administration judiciaire. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Administration judiciaire aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Administration pénitentiaire.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été également ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Administration pénitentiaire aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Droits humains. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Droits humains aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Citoyenneté et paix. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Citoyenneté et paix aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Relations avec les Institutions.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Relations avec les Institutions aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Section 11 : Ministère de la Défense et des anciens combattants

6 Programmes :

- Défense,
- Préparation et emploi des forces,
- Equipement des forces,
- Appui à la sécurité publique et à la protection civile,
- Renforcement du lien Armée-Nation,
- Pilotage et soutien.

Programme Défense. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Défense aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Préparation et emploi des forces.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Préparation et emploi des forces aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Equipement des forces. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres là aussi ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Equipement des forces aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Appui à la sécurité publique et à la protection civile. La Commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Appui à la sécurité publique et à la protection civile aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Renforcement du lien Armée-Nation.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Renforcement du lien Armée-Nation aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 12 : Ministère des Affaires étrangères, de la coopération régionale et des burkinabè de l'extérieur

6 Programmes :

- Coopération bilatérale,
- Coopération multilatérale,
- Pilotage et soutien aux services du ministère,
- Intégration africaine,
- Diaspora et migration internationale,
- Protection internationale et consulaire.

Programme Coopération bilatérale. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur général. Je mets le Programme Coopération bilatérale aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Coopération multilatérale. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Coopération multilatérale aux voix :

Contre : 00

Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien aux services du ministère. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien aux services du ministère aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Intégration africaine. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Intégration africaine aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Diaspora et migration internationale. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les différents chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Diaspora et migration internationale aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Protection internationale et consulaire. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Protection internationale et consulaire aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 13 : Ministère de la Sécurité

6 Programmes :

- Sureté de l'Etat,
- Sécurisation des zones urbaines,
- Pilotage et soutien aux services du Ministère,
- Sécurisation des zones rurales,
- Cybercriminalité et investigations anti-terroristes,
- Secteurs spécifiques de sécurité.

Programme Sureté de l'Etat. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Sureté de l'Etat aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Sécurisation des zones urbaines. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Sécurisation des zones urbaines aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien aux services du Ministère.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien aux services du Ministère aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Sécurisation des zones rurales.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Sécurisation des zones rurales aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Cybercriminalité et investigations anti-terroristes.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Cybercriminalité et investigations anti-terroristes aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Secteurs spécifiques de sécurité.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été également ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Secteurs spécifiques de sécurité aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 14 : Ministère de l'Economie et des finances

6 Programmes :

- Charge financière de la dette,
- Pilotage de l'économie et du développement,
- Mobilisation des ressources,
- Gestion budgétaire, tenue des comptes publics, exercice de la tutelle et supervision des systèmes financiers,

- Contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'Etat ;
- Pilotage et soutien aux services du ministère.

Programme Charge financière de la dette.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été également ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Charge financière de la dette aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage de l'économie et du développement.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage de l'économie et du développement aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Mobilisation des ressources.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Mobilisation des ressources aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Gestion budgétaire, tenue des comptes publics, exercice de la tutelle et supervision des systèmes financiers. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Gestion budgétaire, tenue des comptes publics, exercice de la tutelle et supervision des systèmes financiers aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'Etat.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Contrôle, audit et sauvegarde des intérêts de l'Etat aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien aux services du ministère.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien aux services du ministère aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 17 : Ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale

4 Programmes :

- Ressources humaines de l'administration publique,
- Réforme de l'administration,

- Travail décent,
- Pilotage et soutien des services du ministère.

Programme Ressources humaines de l'administration publique.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Ressources humaines de l'administration publique aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Réforme de l'administration.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Réforme de l'administration aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Travail décent. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Travail décent aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien des services du ministère.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien des services du ministère aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 18 : Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

4 Programmes :

- Culture,
- Tourisme,
- Communication,

- Pilotage et soutien.

Programme Culture. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Culture aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Tourisme. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Tourisme aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Communication. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Communication aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 20 : Ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi.

4 Programmes :

- Sport et loisirs,
- Pilotage et soutien des services du Ministère,
- Jeunesse et éducation permanente,
- Promotion de l'emploi.

Programme Sport et loisirs. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Sport et loisirs aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien des services du Ministère.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien des services du Ministère aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Jeunesse et éducation permanente.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Jeunesse et éducation permanente aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Promotion de l'emploi. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Promotion de l'emploi aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 21 : Ministère de la Santé

4 Programmes :

- Offre de soin,
- Santé publique,
- Pilotage et soutien aux services de la santé,
- Accès aux produits de santé.

Programme Offre de soin. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Offre de soin aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Santé publique. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Santé publique aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien aux services de la santé.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien aux services de la santé aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Accès aux produits de santé. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés. Nous notons quand même qu'il manque un « c » à accès.

Le Président

Vous avez ajouté le « c » ou bien ?

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Non, il en manque, c'est une coquille.

Le Président

D'accord.
Donc vous proposez que l'on …

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

On ajoute le petit « c » à accès.

Le Président

D'accord, merci monsieur le Rapporteur général. Je mets le Programme Accès aux produits de santé aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 22 : Ministère de l'Action humanitaire et de la solidarité nationale.

4 programmes :

- Femme et genre,
- Enfance et famille,
- Solidarité nationale, gestion des catastrophes et crises humanitaires,
- Pilotage et soutien des services du ministère.

Programme Femme et genre. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés mais j'ajoute qu'on pourrait faire économie du …

Le Président

Merci. Je mets le Programme Femme et genre aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Enfance et famille. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Enfance et famille aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Solidarité nationale, gestion des catastrophes et crises humanitaires. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Solidarité nationale, gestion des catastrophes et crises humanitaires aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien des services du ministère.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien des services du ministère aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 23 : Ministère de l'Enseignement de base, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales

6 Programmes :

- Accès à l'éducation formelle,
- Qualité de l'éducation formelle,
- Education non formelle et promotion des langues nationales,
- Pilotage et soutien aux services du Ministère,
- Evaluation et certification dans l'éducation formelle et non formelle,
- Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire.

Programme Accès à l'éducation formelle.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Accès à l'éducation formelle aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Qualité de l'éducation formelle.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Qualité de l'éducation formelle aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Education non formelle et promotion des langues nationales. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Education non formelle et promotion des langues nationales aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien aux services du Ministère.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien aux services du Ministère aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Evaluation et certification dans l'éducation formelle et non formelle. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Evaluation et certification dans l'éducation formelle et non formelle aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Amélioration des conditions d'enseignement et de la vie scolaire aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 24 : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

5 Programmes :

- Enseignement supérieur,
- Fourniture des services sociaux aux étudiants,
- Recherche scientifique et technologique,
- Pilotage et soutien aux services du MESRI,
- Valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation.

Programme Enseignement supérieur. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Fourniture des services sociaux aux étudiants.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Fourniture des services sociaux aux étudiants aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Recherche scientifique et technologique.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Recherche scientifique et technologique aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien aux services du MESRI.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien aux services du MESRI aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 25 : Ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat.

5 Programmes :

- Industrie,
- Commerce,

- Artisanat,
- Secteur privé
- Pilotage et soutien aux services du Ministère.

Programme Industrie. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Industrie aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Commerce. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Commerce aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Artisanat. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Artisanat aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Secteur privé. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien aux services du Ministère.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien aux services du Ministère aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 26 : Ministère de l'Energie, des mines et des carrières

4 Programmes :

- Mines,
- Energie,
- Pilotage et soutien des services du Ministère,
- Carrières.

Programme Mines. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Mines aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Energie. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Energie aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien des services du ministère.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien des services du Ministère aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Carrières. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Carrières aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 27 : Ministère de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques

7 Programmes :

- Aménagements agro-pastoraux et irrigation,
- Economie agricole,
- Productions végétales,
- Pilotage et soutien aux services du ministère,
- Productions animales,
- Santé animale et santé publique vétérinaire,
- Productions halieutiques.

Programme Aménagements agro-pastoraux et irrigation.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Aménagements agro-pastoraux et irrigation aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Economie agricole. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Economie agricole aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Productions végétales. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Productions végétales aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien aux services du Ministère.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien aux services du ministère aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Productions animales. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Productions animales aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Santé animale et santé publique vétérinaire.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Santé animale et santé publique vétérinaire aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Productions halieutiques. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Productions halieutiques aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 30 : Ministère des Infrastructures et du Désenclavement.

4 Programmes :

- Sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire, maritime et cartographique ;
- Développement du réseau routier classé, de voirie urbaine et des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires, maritimes et cartographiques ;
- Développement de réseau de pistes rurales ;
- Pilotage et soutien aux services du Ministère.

Programme Sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire, maritime et cartographique. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés à ce niveau.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire, maritime et cartographique aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Développement du réseau routier classé, de voirie urbaine et des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires, maritimes et cartographiques. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Développement du réseau routier classé, de voirie urbaine et des infrastructures ferroviaires, aéroportuaires, maritimes et cartographiques aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Développement de réseau de pistes rurales.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Développement de réseau de pistes rurales aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien aux services du Ministère.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien aux services du Ministère aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 31 : Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications électroniques

4 Programmes :

- Développement d'infrastructures de communications électroniques,

- Appui au sous sous-secteur postal,
- Pilotage et soutien aux structures du Ministère,
- Transformation et écosystème numérique.

Programme Développement d'infrastructures de communications électroniques. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Développement d'infrastructures de communications électroniques aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Appui au sous sous-secteur postal.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Appui au sous sous-secteur postal aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien aux structures du Ministère.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien aux structures du Ministère aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Transformation et écosystème numérique.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Transformation et écosystème numérique aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 37 : Ministère de l'Enseignement secondaire, de la Formation professionnelle et Technique.

4 programmes :

- Enseignement et formation techniques et professionnels,
- Pilotage et soutien aux services du Ministère,
- Enseignement secondaire général,
- Orientation, pratiques d'activités parascolaires et périscolaires et continuité éducative.

Programme Enseignement et formation techniques et professionnels. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Enseignement et Formation techniques et professionnels aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien aux services du Ministère.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien aux services du Ministère aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Enseignement secondaire général.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Enseignement secondaire général aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Orientation, pratiques d'activités parascolaires et périscolaires et continuité éducative. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Orientation, pratiques d'activités parascolaires et périscolaires et continuité éducative aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 38 : Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat.

4 programmes :

- Urbanisme et topographie,
- Architecture et construction,
- Accès aux logements décents,
- Pilotage et soutien aux services du Ministère.

Programme Urbanisme et topographie. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Urbanisme et topographie aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Architecture et construction.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Architecture et construction aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Il y a mon stylo qui m'a lâché ; on va envoyer la facture au ministre de l'Economie et des Finances.

M. Aboubakar NACANABO
Ministre de l'Economie et des Finances

D'accord, avec plaisir.

Le Président

Je pense qu'il nous faut envoyer la facture avant même d'adopter toute la loi sinon, une fois que la loi est adoptée, il peut refuser d'honorer la facture. ***(Rires)***

Programme Accès aux logements décents.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Accès aux logements décents aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien aux services du Ministère.

La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien aux services du Ministère aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 42 : Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement

7 Programmes :

- Ressources forestières et fauniques,
- Assainissement de l'environnement,
- Gouvernance environnementale et changement climatique,
- Aménagements hydrauliques,
- Gestion intégrée des ressources en eau,
- Approvisionnement en eau potable,
- Pilotage et soutien aux services du Ministère.

Programme Ressources forestières et fauniques. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Ressources forestières et fauniques aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Assainissement de l'environnement. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Assainissement de l'environnement aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Gouvernance environnementale et changement climatique. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Gouvernance environnementale et changement climatique aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Aménagements hydrauliques.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Aménagements hydrauliques aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Gestion intégrée des ressources en eau.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Gestion intégrée des ressources en eau aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Approvisionnement en eau potable.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Approvisionnement en eau potable aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Programme Pilotage et soutien aux services du Ministère.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je mets le Programme Pilotage et soutien aux services du Ministère aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 50 : Grande Chancellerie.

1 Programme :

Ordres burkinabè. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le Programme Ordres burkinabè de la section 50.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 51 : Conseil supérieur de la Communication.

1 seul programme.

Régulation du secteur de la communication.

La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le Programme Régulation du secteur de la communication de la section 51.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 52 : Autorité supérieure de contrôle d'Etat et de lutte contre la corruption

1 seul programme :

Contrôle d'Etat et lutte contre la corruption. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le Programme Contrôle d'Etat et lutte contre la corruption de la section 52.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 54 : Conseil constitutionnel

1 seul programme :

Coordination des actions du Conseil constitutionnel.

La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le Programme Coordination des actions du Conseil constitutionnel de la section 54.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 55 : Conseil d'Etat

1 seul programme.

Juridiction supérieure de l'ordre administratif.

La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le Programme Juridiction supérieure de l'ordre administratif de la section 55.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 56 : La Cour des Comptes

1 seul programme.

Contrôle juridictionnel et contrôle de la gestion des finances publiques. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le Programme Contrôle juridictionnel et contrôle de la gestion des finances publiques de la section 56.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 57 : Cour de Cassation

1 seul programme.

Juridiction supérieure de l'ordre judiciaire.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le Programme Juridiction supérieure de l'ordre judiciaire de la section 57.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 59 : Commission de l'Informatique et des Libertés

1 seul programme.

Protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le Programme Protection des Personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel de la section 59.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 61 : Commission nationale des Droits humains

1 seul programme.

Défense des droits humains. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le Programme Défense des Droits humains de la section 61.

Contre : 00
Abstention : 00

Pour : 70

Adopté.

Section 99 : Dépenses communes interministérielles

1 seul programme.

Programme Dépenses communes interministérielles. La commission a la parole pour d'éventuels amendements.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le Programme Dépenses communes interministérielles de la section 99.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble de l'article 73 nouveau.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 74 nouveau, correspondant à l'ancien article 67. La commission a la parole.

(Echanges entre SEM le Président et monsieur le Secrétaire général adjoint)

Excusez-moi, nous passons donc à l'adoption des Comptes d'Affectation Spéciale (CAS) du Trésor.

Section 9 : Ministère de l'Administration territoriale et de la Mobilité.

Cette section a un compte d'affectation spéciale du Trésor. Il s'agit du compte spécial 156 Programme pour la Résilience, la Gouvernance locale et les Services de Base (PREGOLS).

La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le compte spécial 156, Programme pour la résilience, la gouvernance locale et les services de base (PREGOLS) de la section 9.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 11 : Ministère de la Défense et des Anciens Combattants.

Cette section a un compte d'affectation spécial du Trésor. Il s'agit du compte spécial 155, Fonds de Soutien Patriotique.

La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le compte spécial 155, Fonds de Soutien Patriotique de la section 11.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 14 : Ministère de l'Economie et des Finances

Cette section contient 4 comptes d'affectation spéciale du Trésor. Il s'agit du :

- Compte spécial 131, Développement de la statistique,
- Compte spécial 132, Cadastre fiscal,
- Compte spécial 142, Remboursement crédits TVA,
- Compte spécial 154, Fonds d'assurance en matière de publicité foncière.

Compte spécial 131, Développement de la statistique.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le compte spécial 131, Développement de la statistique de la section 14.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Compte spécial 132, Cadastre fiscal. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le compte spécial 132, Cadastre fiscal de la section 14.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Compte spécial 142, Remboursement Crédits TVA.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le compte spécial 142, Remboursement Crédits TVA de la section 14.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Compte spécial 154, Fonds d'assurance en matière de publicité foncière. La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le compte spécial 154, Fonds d'assurance en matière de publicité foncière de la section 14.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 17 : Ministère de la Fonction publique du Travail et de la Protection sociale

Cette section a un compte d'affectation spéciale du Trésor. Il s'agit du compte spécial 129, Soutien à la modernisation de l'administration publique.

La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le compte spécial 129, Soutien à la modernisation de l'administration publique de la section 17.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 21 : Ministère de la Santé

Cette section a 1 seul compte d'affectation spéciale du trésor. Il s'agit du compte spécial 128, Développement du système de santé.

La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le compte spécial 128, Développement du système de santé de la section 21.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 23 : Ministère de l'Education de base, de l'Alphabétisation et de Promotion des Langues nationales

Cette section contient 1 seul compte d'affectation spéciale du Trésor. Il s'agit du compte spécial 126, intitulé Soutien au développement de l'enseignement de base.

La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le compte spécial 126, Soutien au développement de l'enseignement de base de la section 23.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 24 : Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Cette section contient un seul compte d'affectation spéciale du Trésor. Il s'agit du compte spécial 169, Recherche et Innovation.

La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le compte spécial 169, Recherche et Innovation de la section 24.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 37 : Ministère de l'Enseignement secondaire, de la Formation professionnelle et Technique

Cette section contient deux comptes d'affectation spéciale du Trésor.

Il s'agit du :

- compte spécial du Trésor 127, intitulé Cantines scolaires du secondaire ;
- compte spécial 144, intitulé appui à la formation professionnelle.

Compte spécial 127, Cantines scolaires du secondaire.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le compte spécial 127, Cantines scolaires du secondaire de la section 37.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Compte spécial 144 appui à la formation professionnelle.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le compte spécial 144, appui à la formation professionnelle de la section 37.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Section 38 : Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat

Cette section a un 1 compte d'affectation spéciale du Trésor. Il s'agit du compte spécial 130, **Opération lotissement centre urbains et ruraux du Burkina Faso**.

La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Les chiffres ont été ajustés.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le compte spécial 130, Opération lotissement centres urbains et ruraux du Burkina Faso de la section 38.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Enfin,

Section 42. Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement.

Cette section a un compte d'affectation spéciale du Trésor. Il s'agit du compte spécial 143, **Approvisionnement en eau et assainissement**.

La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Monsieur le Président.

Je reprends votre « enfin ». Les chiffres ont été ajustés**. *(Rires)***

Le Président

Merci monsieur le Rapporteur général. Rassurez-vous que mon « enfin », ce n'était pas pour dire que du bon débarra ***(Rires)*** ; c'était pour dire que c'est la dernière section concernant les comptes d'affectation spéciale.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

On est tout à fait d'accord.

Le Président

Merci. Je passe aux voix, le compte spécial 143 intitulé, **Approvisionnement en eau et assainissement de la section 42**.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble de l'article 74 nouveau.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Article 75 nouveau, correspondant à l'ancien article 68.
La commission a la parole.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Merci Excellence. Pas d'amendement.
Excellence, il s'agit de l'article 75 ou 76 ?

Le Président

C'est l'article 75 nouveau.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

75…

Le Président

75 nouveau, 74 plus 1.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

D'accord. ***(Rires)***

Le Président

On va y arriver, RG (Rapporteur général).

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Oui.

Le Président

Je passe aux voix, l'article 75 nouveau.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Je passe aux voix, le Titre II de la DEUXIEME PARTIE.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Titre II : Des dispositions finales.

Article 76 nouveau, correspondant à l'ancien article 69.

La commission a la parole pour les éventuels amendements.

M. Mamadou YARO
Rapporteur général de la COMFIB

Pas d'amendement.
Excellence, il n'y a pas d'amendement. ***(Rires)***

Le Président

Heureusement que la journée tire à sa fin.

Merci monsieur le Rapporteur général. Je passe aux voix, l'article 76 nouveau.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Je passe aux voix, le Titre II de la deuxième partie.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Enfin, je passe aux voix, la deuxième partie du projet de loi de finances, intitulée, Dispositions relatives aux charges par ministère et institutions.

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

Adopté.

Nous sommes donc au terme de l'examen des dispositions du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026.

A présent chers collègues, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2026.

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

M. Arnaud Yentéma TINDANO
Quatrième Secrétaire parlementaire

Excellence Monsieur le Président, nous avons 70 votants.

Merci.

Le Président

Je remercie le Secrétaire parlementaire.

Je mets l'ensemble du projet de loi aux voix :

Contre : 00
Abstention : 00
Pour : 70

L'Assemblée législative de transition a adopté le projet de loi de finances pour l'exécution du budget, exercice 2026. (Coup du maillet)

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière est épuisé.

La prochaine séance plénière aura lieu le lundi 29 décembre 2025 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen de deux projets de loi conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée.

(Coup du maillet)

(Il est 16 heures 49 minutes)

Ainsi fait et délibéré en séance publique,
à Ouagadougou, le 27 décembre 2025.

Le Président de séance

Dr Ousmane BOUGOUMA
Président de l'Assemblée législative de transition

Le Secrétaire de séance

Arnaud Yentéma TINDANO
Quatrième Secrétaire parlementaire